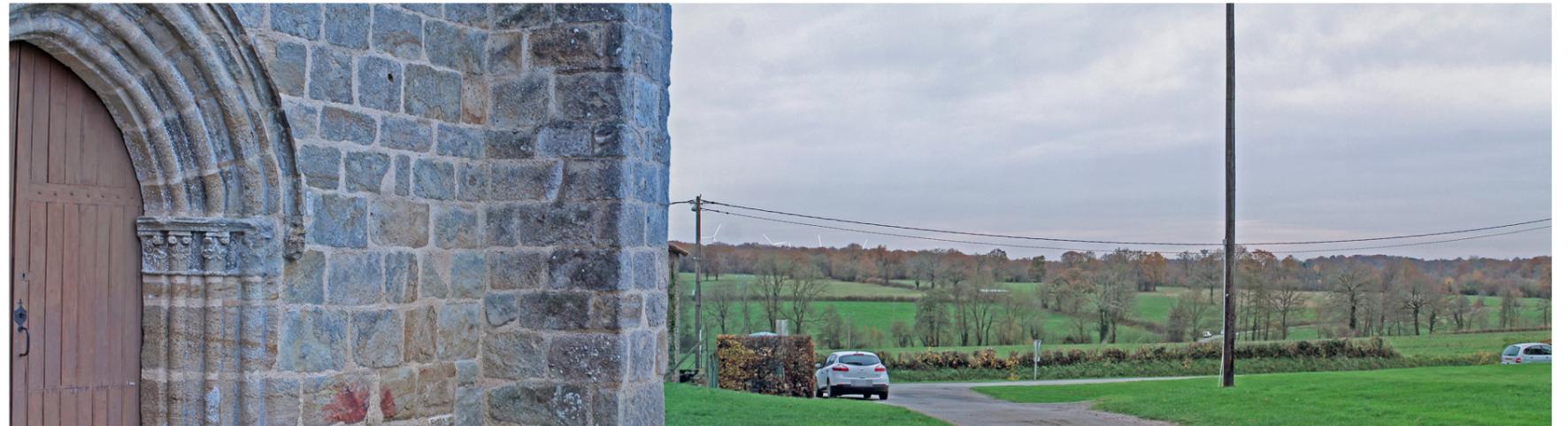
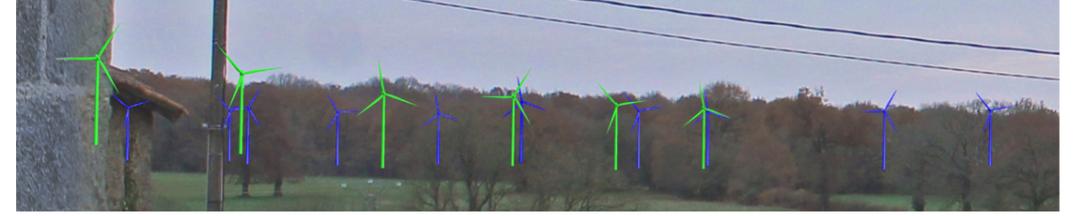




Identification-Variante 1



Identification-Variante 2



PDV E- Variante 1 : Perception de la vallée du Portefeuille et du bocage depuis la frange urbaine de Parnac, proche de l'église classée MH. L'aire d'influence visuelle du patrimoine classé n'est pas altérée par le projet éolien. Seuls les pales dépassent la frondaison des arbres.



PDV E- Variante 2 : Les parties périphériques des pales dépassent la frondaison des arbres.



Identification-Variante 1



Identification-Variante 2



PDV F - Variante 1 : Plusieurs rues descendent vers la vallée du Portefeuille dans la cité médiévale de Saint-Benoît-du-Sault. Des percées visuelles vers l'environnement sont possibles dans la partie sommitale de ces rues. On constate une co-visibilité avec le château Montgaraud depuis la rue Beauregard. Les pales dépassent les massifs boisés et constituent un point d'appel concurrentiel au patrimoine protégé.



PDV F - Variante 2 : Les pales de trois des six éoliennes dépassent la frondaison des arbres en arrière-plan. Elles sont moins présentes que dans la variante 1.



Identification-Variante 1



Identification-Variante 2



PDV G - Variante 1 : La voie d'accès au site protégé du hameau et du château de la Brosse, à Chaillac, offre un large panorama sur le paysage de bocage. Le projet éolien est visible à l'horizon à proximité du parc d'Azerables. Il fait partie du paysage lointain en prolongeant le parc éolien de Bois Chardon.



PDV G - Variante 2 : La variante 2 s'étend davantage à l'horizon. La différence de taille de machine n'est plus perceptible à cette distance d'observation.



Conclusion

Classement des variantes selon leur cohérence face aux enjeux paysagers, patrimoniaux, tourisme et cadre de vie :

| Point de vue | Variante 1 | Variante 2 |
|--------------|------------|------------|
| A | ++ | ++ |
| B | +++ | ++ |
| C | ++ | ++ |
| D | +++ | ++ |
| E | +++ | +++ |
| F | + | ++ |
| G | +++ | +++ |

+ peu de cohérence, ++ moyenne cohérence, +++ forte cohérence face aux enjeux

L'analyse des variantes à partir des points de vue sensibles et identifiés dans l'état initial montre que le projet éolien est en cohérence avec la structure paysagère. Sa composition est visible de très proche comme de très loin. Il s'appuie sur le parc éolien de Bois Chardon (Azerables/Saint Sébastien).

Il ne déstructure pas le paysage environnant des hameaux. Il n'a pas d'effet d'écrasement sur les habitations des hameaux. Cependant, il crée un point d'appel concurrentiel avec un motif paysager, mais sans effet d'écrasement visuel.

Le projet éolien fait partie du paysage lointain où il prolonge le parc éolien de Bois Chardon. Il n'altère pas la perception du paysage de bocage. Il existe une covisibilité avec le château de Montgarnaud depuis la cité médiévale de Saint-Benoît-du-Sault. Il crée un point d'appel concurrentiel, mais sans effet d'écrasement. Cependant, cette perception n'est possible que depuis la partie sommitale de la rue de Beaugard. Elle n'altère pas la perception de la qualité du paysage urbain de la cité médiévale par ailleurs.

Dans la majorité des points de vue, la variante 1 présente un avantage par rapport aux enjeux identifiés, notamment parce qu'elle comporte un nombre d'éoliennes moindre (4 éoliennes contre 6 pour la variante 2). La variante 2 prolonge également le parc éolien de Bois Chardon vers le nord et son implantation en ligne est cohérente avec les grandes lignes du paysage, mais le nombre d'éoliennes plus important que pour la variante 1 réduit les espaces de respiration et densifie la présence des éléments verticaux dans le paysage, surtout dans le paysage proche (PDV A-B-D par exemple).

Pour cette raison, la variante 1 est retenue, car elle respecte mieux le cadre de vie des riverains du projet.

11. IMPACTS

11.1. Evaluation des impacts

L'implantation des éoliennes provoque une mutation du paysage. Cette évaluation s'interroge sur sa mutation positive ou négative et comment le projet s'inscrit dans ce paysage.

L'évaluation se réalisera en deux étapes :

- Analyse du projet par rapport aux enjeux paysagers et patrimoniaux,
- Analyse du projet par rapport au cadre de vie (interaction bât - éolienne) et des effets cumulatifs (encercllement et saturation du paysage).

L'évaluation des impacts visuels prend en compte différents paramètres :

11.1.1. Distance d'éloignement de l'observateur

L'impact d'un parc éolien sur un paysage varie dans l'espace et s'évalue dans les différentes échelles de perception (proche, rapprochée et éloignée). En général, la prégnance s'accroît avec le rapprochement de l'observateur du site d'implantation.

11.1.2. L'accessibilité et la fréquentation du site

- Axes de communication : les grandes infrastructures constituent les axes de vue privilégiés. Ces infrastructures sont des axes de découverte et de pénétration visuelle et physique dans le paysage. Pour le touriste ou l'habitant, c'est à partir des autoroutes, nationales, départementales, communales, les chemins de cette randonnée que sera perçu un projet.
- Lieux de vie : c'est le rapport de l'homme avec son milieu de vie quotidien qui est questionné, du fait de l'introduction possible de nouveaux éléments dans son paysage. Les villages, places, etc. sont des endroits quotidiens de perception d'un projet ; les éoliennes doivent y être envisagées en tant que futur paysage familial.
- Circuits et lieux touristiques liés ou non à un patrimoine ou des sites protégés : ce sont eux qui vont permettre aux gens de passage de découvrir le paysage et potentiellement le site éolien. Le projet ne doit pas dégrader l'image et le caractère emblématique du territoire.

11.1.3. La sensibilité de l'unité paysagère

Le projet sera évalué en fonction de sa capacité à prendre en compte les composantes et l'organisation générale du paysage.

L'évaluation s'est opérée à partir des points de vue identifiés comme étant sensibles. Des photomontages ont été réalisés permettant de simuler la position et l'apparence du projet.

La grille d'analyse ci-dessous permet de classer les photomontages selon leur effet visuel :

- Impact paysager important : Dans le périmètre proche et rapproché, le projet n'est vu que partiellement. La lisibilité de sa composition en cohérence avec le territoire n'est pas évidente. Dans le périmètre lointain, le projet est perçu dans sa globalité, mais il ne semble pas s'appuyer sur les lignes de force. Il constitue un point d'appel concurrentiel par rapport à un point d'appel existant. Il déstructure le paysage.
- Impact paysager marqué : Dans le périmètre proche et rapproché, la composition du projet est lisible et en cohérence avec la ligne de force du paysage. Dans le périmètre lointain, le projet est « remarqué », mais il est en cohérence avec les lignes de force et sans conflit avec l'image du territoire.
- Impact insignifiant : Dans le périmètre lointain, le projet est perçu comme un élément intégrant d'un paysage global. Dans le périmètre proche, il peut créer un nouveau point d'appel sans conflit d'échelle ni



de concurrence avec un point d'appel existant. L'impact paysager est considéré insignifiant quand le projet est à l'échelle du territoire (autoroute, paysage ouvert). Il contribue à renforcer les lignes de force qui organisent le territoire.

La covisibilité avec le patrimoine et l'inter-visibilité entre le projet et tout autre élément de paysage sont des facteurs importants à prendre en compte dans l'analyse des impacts.

«La notion de « covisibilité » est à réserver aux monuments historiques. Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage.

On parle de « covisibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui. Par conséquent la notion d'«inter-visibilité» entre éolienne et patrimoine, s'applique lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial,
- le site patrimonial est visible depuis l'éolienne,
- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision, ...

Et cela quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. De manière plus générale, « l'inter-visibilité » s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.¹.)»

11.1.4. Situation et caractéristiques des photomontages

Les points de vue choisis permettent d'apprécier l'impact visuel important, marqué, insignifiant ou absent du projet.

Il s'agit de points de vue identifiés dans l'analyse de l'état initial.

Les photomontages sont classés en fonction du périmètre, l'impact le plus important étant généralement observé dans le périmètre proche et rapproché.

Ils se situent donc à des points stratégiques, pas forcément avantageux pour la perception visuelle du projet :

- depuis les axes de déplacement importants (A20, RD5, RD920) et la route touristique,
- en entrée ou sortie des agglomérations à proximité du projet,
- perception d'un monument protégé depuis l'axe de déplacement principal ou l'espace public,
- perception depuis les points hauts créés d'un relief moutonnant.

Le premier village se situe à plus de 3km de l'éolienne la plus proche ce qui diminue l'impact sur le cadre de vie. Par contre, l'analyse détaillée des hameaux dans un rayon d'un kilomètre permet d'évaluer la mutation de leur environnement.

Les photographies ont été réalisées avec un appareil de type Canon EOS 1100D. Les photos sont prises avec une distance focale équivalente à la focale de 50 mm argentique, focale dite focale œil humain et ensuite assemblées en panoramique avec un angle de vue au maximum d'environ 180°.

Les panoramiques ont été recadrés en général à un angle de vue de 120° ce qui correspond au champ visuel humain, c'est-à-dire l'espace perçu par les deux yeux en regardant droit devant et en restant immobile. De part et d'autre de cet angle, les éléments situés à la périphérie de la vision panoramique présentent une prégnance moindre. (Méthodologie DREAL Centre).

Lorsque le projet n'est pas visible ou trop lointain, les éoliennes ont été ajoutées sur la photo dans leur intégralité en surimpression. Enfin, des vues équiangulaires ont été ajoutées pour les points de vue intéressants

le grand public, afin de permettre aux non-professionnels de mieux apprécier l'impact du projet. Cette représentation évite les effets d'écrasement d'échelle suscités par la recombinaison des panoramas.

11.1.5. Informations disponibles sur une planche photomontage

La page suivante présente les différents éléments d'une planche photomontage type avec les différentes informations qu'elle contient.

Zone 1 : Numéro et référence du point de vue

Zone 2 : Espace cartographique avec localisation du point de vue, légende, angle et distance

Zone 3 : Identification des éoliennes du projet de Mouhet (orange) et des éoliennes de Bois Chardon (bleu)

Zone 4 : Vue panoramique précisant le contexte du point de vue

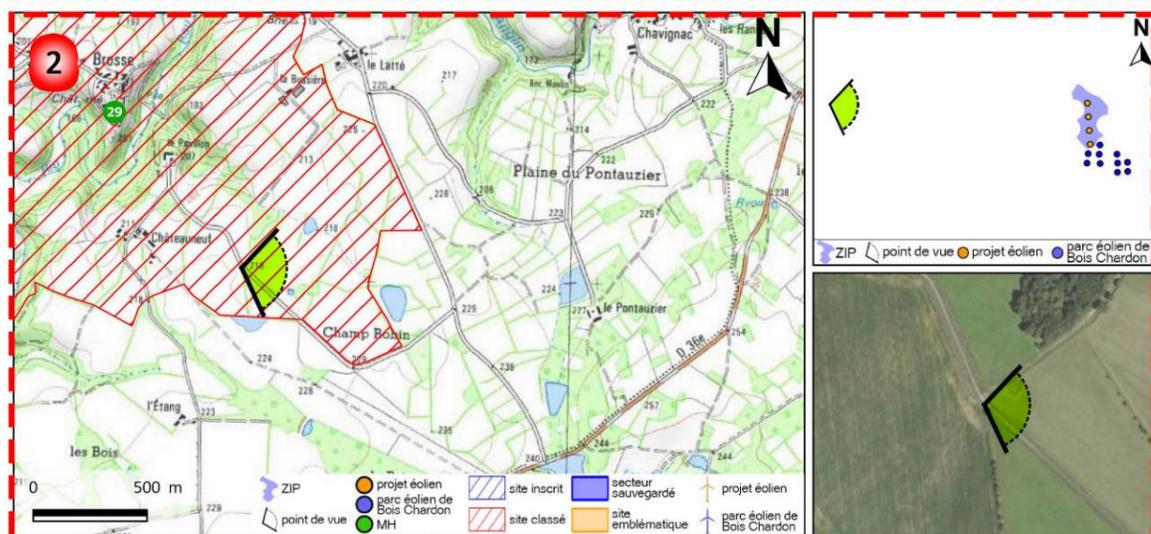
Zone 5 : Photomontage en vue équidistance sur lequel est basée l'analyse. L'observateur qui visualise cette planche à une distance de 50 cm de ses yeux pourra juger de la taille qu'auront les éoliennes dans le paysage. Sur un support numérique (ex : ordinateur), la valeur du zoom doit être portée à 100% (ex : le champ « zoom » d'un lecteur de documents PDF doit être de 100).

Dans certains cas, les éoliennes masquées (relief, bâti, masques divers) seront artificiellement affichées au premier plan de l'image afin de préciser leur localisation

¹ Source : Guide de étude impact sur l'environnement des parcs éoliens, p106, 2010



(108) Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, en périphérie sud est **1**



Angle du point de vue : 112° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 11400 m

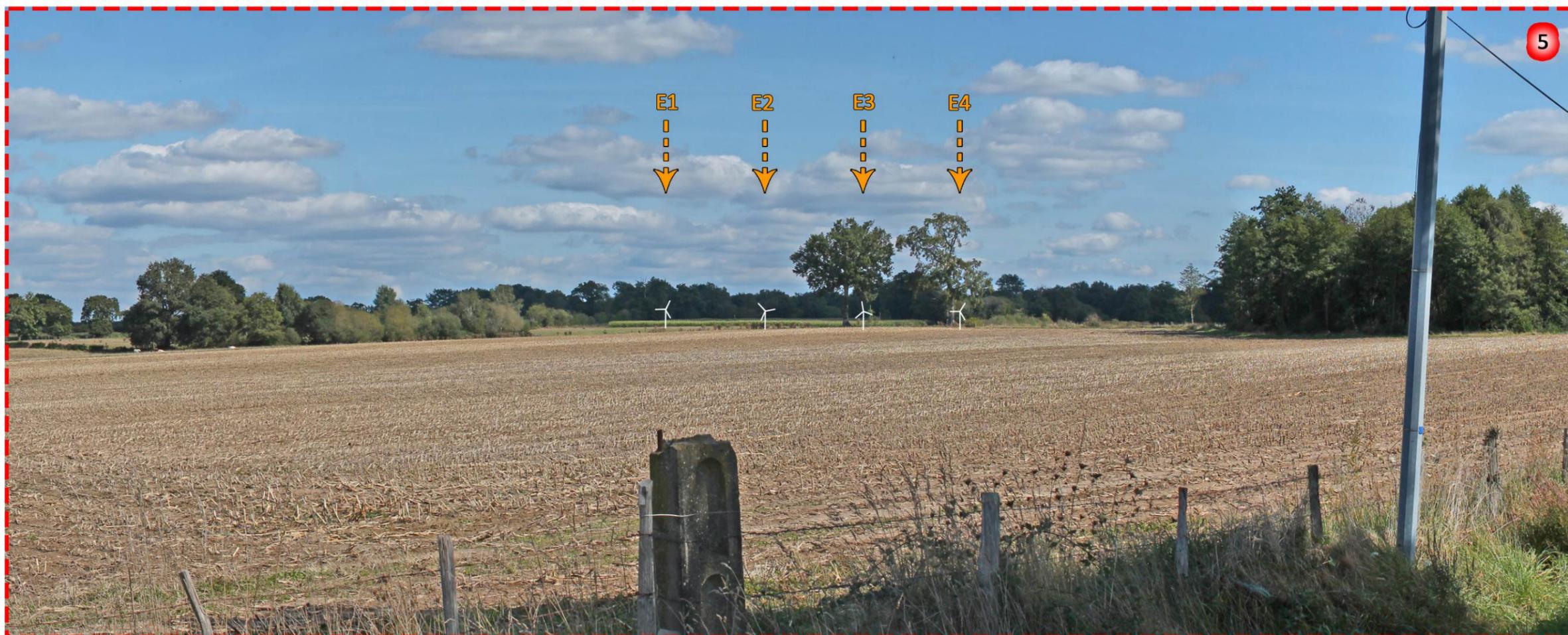
← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible



Panoramique



Vue équiangulaire





11.2. Les impacts en phase chantier

En phase chantier, l'impact sur les éléments composant le paysage du périmètre immédiat est temporaire et faible : cet impact est essentiellement causé par les aménagements provisoires créés pour le chantier et permettant l'acheminement en toute sécurité des pièces des éoliennes au sein du site.



11.3. Les impacts en phase d'exploitation

11.3.1. Localisation des photomontages sur une carte IGN

Dans le présent dossier, 201 photomontages sont présentés pour traiter les visibilitées du projet depuis le patrimoine bâti, depuis le patrimoine naturel, depuis les lieux touristiques, depuis les axes routiers et les hameaux riverains. Certains points de vue peuvent être au carrefour de plusieurs thèmes étudiés; dans ce cas, cela est indiqué dans le tableur suivant qui regroupe l'ensemble des points de vue (PDV) des photomontages.

La totalité de ces points de vue est localisée sur les cartes de ZVI fournies dans la partie 7 « cartes et plans » (format A0).

| | |
|--|-----------|
| 11.3.2. Visibilité et perception du projet éolien depuis le patrimoine bâti protégé | 72 |
| (1) Depuis le parvis de l'église Saint Pierre de Mouhet – MH n°1..... | 73 |
| (2) Depuis la RD10a en covisibilité avec l'église Saint Pierre de Mouhet (MH n°1) | 74 |
| (3) Depuis le parvis de l'église Saint Georges d'Azerables (MH n°3)..... | 75 |
| (4) Depuis la chapelle du château Monjouant (MH n°5) en covisibilité avec l'église Saint Georges d'Azerables (MH n°3) | 76 |
| (5) Depuis la RD70 en covisibilité avec l'église Saint Georges d'Azerables (MH n°3) et en covisibilité avec l'accès principal au château Montjouan (MH n°5)..... | 77 |
| (6) Depuis l'arrière de l'église Saint Martin de Parnac (MH n°2) | 78 |
| (7) Depuis le Dolmen des Gorces ou de Montgarneau à Parnac (MH n°4) | 79 |
| (8) Depuis la RD70 en covisibilité avec la chapelle du château Montjouan (MH n°5) | 80 |
| (9) Depuis le dolmen de l'Aire aux Martres à Parnac (MH n°6) | 81 |
| (10) Depuis le château de Montgarnaud à Parnac (MH n°7) et en limite du site inscrit du Vieux Village de Saint Benoit du Sault..... | 82 |
| (11) Depuis l'arrière de l'église Saint Pierre et Saint Paul de Bazelat (MH n°8)..... | 83 |
| (12) Depuis la maison Argentier à Saint benoit du Sault (MH n°11) | 84 |
| (13) Depuis un point haut en covisibilité avec les monuments historiques de Saint Benoit du Sault MH n°7, MH n°9, MH n°10 et MH n°11..... | 85 |
| (14) Depuis le dolmen de la Passe Bonneau à La Châtre Langlin (MH n°12)..... | 86 |
| (15) Depuis un point haut à l'approche de Saint Benoit du Sault par nord et en covisibilité avec les monuments historiques de Saint Benoit du Sault | 87 |
| (16) Depuis la croix de chemin de La Chapelle-Baloue (MH n°14) | 88 |
| (17) Depuis le parvis de l'église Notre Dame de Lorette à La Chapelle-Baloue (MH n°15)..... | 89 |
| (18) Depuis les restes du château à Eguzon Chantôme (MH n°13)..... | 90 |
| (19) Depuis le parvis de l'église Saint-Sulpice à Roussines (MH n°16) | 91 |
| (20) Depuis le domaine des Places à Crozant (MH n°17) | 92 |
| (21) Depuis le Pont Charraud à Crozant (MH n°18) | 93 |
| (22) Depuis un point en covisibilité avec l'église Saint Sulpice de Roussines (MH n°16) | 94 |
| (23) Depuis l'église Saint Pardoux de Vareilles (MH n°24)..... | 95 |
| (24) Depuis les restes du manoir Montlebeau à Vareilles (MH n°26) | 96 |
| (25) Depuis un point en covisibilité avec l'église Saint Sulpice de Roussines (MH n°16) | 97 |
| (26) Depuis l'église Saint Germain d'Auxerre de Saint Germain Beaupré (MH n°27) et en covisibilité avec le château de Saint Germain Beaupré (MH n°22) | 98 |
| (27) Depuis les ruines du château de Crozant (MH n°20) et à proximité de l'église Saint Etienne de Crozant (MH n°23)..... | 99 |
| (28) Depuis l'église Saint Germain d'Auxerre à Saint Germain Beaupré (MH n°27) et en covisibilité avec le château de Saint Germain Beaupré (MH n°22) | 100 |
| (29) Depuis l'église Saint Jean Baptiste de Chazelet (MH n°21) et à proximité du château de Chazelet (MH n°19) | 101 |
| (30) Depuis le château de Chazelet (MH n°19) | 102 |
| (31) Depuis la maison forte de la Grande Missée à Chaillac (MH n°25)..... | 103 |
| (32) Depuis la RD 1 à Vareilles en covisibilité avec l'église Saint Pardoux (MH n°24)..... | 104 |
| (33) Depuis la RD 15 en covisibilité avec l'église Saint Germain d'Auxerre de Saint Germain Beaupré (MH n°27)..... | 105 |
| (34) Depuis les restes du château de Cuzion (MH n°28) | 106 |
| (35) Depuis la RD1 à Vareilles en covisibilité avec les restes du manoir Montlebeau (MH n°26)..... | 107 |
| (36) Depuis les restes du château de Brosse à Chaillac (MH n°29) | 108 |
| (37) Depuis un point haut en covisibilité avec le château de Chazelet (MH n°19) et l'église Saint Jean Baptiste de Chazelet (MH n°21)..... | 109 |
| (38) Depuis un point haut en covisibilité avec le château de Brosse à Chaillac (MH n°29) | 110 |
| (39) Depuis l'arrière de l'église Saint Nicolas de Beaulieu (MH n°30)..... | 111 |
| (40) Depuis le parvis de l'église Saint Agnant d'Orléans de Saint Agnant de Versillat (MH n°32) | 112 |



| | | |
|------|---|-----|
| (41) | Depuis un point haut en covisibilité avec la tour du château de Brosse à Chaillac (MH n°29)..... | 113 |
| (42) | Depuis les ruines du château de la Prune au Pot de Ceaulmont (MH n°31)..... | 114 |
| (43) | Depuis la lanterne des morts à Saint Agnant de Versillat (MH n°34) et en covisibilité avec l'église Saint Agnant d'Orléans de Saint Agnant de Versillat (MH n°32) | 115 |
| (44) | Depuis le dolmen dit des Bras à Saint Sulpice les Feuilles (MH n°35)..... | 116 |
| (45) | Depuis l'église de Saint Pierre de Chaillac à Chaillac (MH n°33)..... | 117 |
| (46) | Depuis un point sur la RD913 en covisibilité avec les ruines du château de la Prune au Pot de Ceaulmont (MH n°31)..... | 118 |
| (47) | Depuis un point sur la RD913 en covisibilité avec les ruines du châterau de la Prune au Pot de Ceaulmont (MH n°31) | 119 |
| (48) | Depuis le château et la tour de l'ancien château de Gargillesse (MH n°36) et depuis l'église Notre Dame Gargillesse Dampierre (MH n°37) ainsi que la maison de George Sand (MH n°38)..... | 120 |
| (49) | Depuis un point haut sur la RD40 en covisibilité avec l'église Saint Saturnin de Ceaulmont (MH n°39)..... | 121 |
| (50) | Depuis le domaine du château de Mascroux à Cromac (MH n°41) | 122 |
| (51) | Depuis un point haut sur la RD53 en covisibilité avec l'église Saint Pierre de Chaillac (MH n°33)..... | 123 |
| (52) | Depuis l'église Saint Saturnin de Ceaulmont (MH n°39)..... | 124 |
| (53) | Depuis le château et la tour de l'ancien château de Gargillesse (MH n°36) et depuis l'église Notre Dame Gargillesse Dampierre (MH n°37) ainsi que la maison de George Sand (MH n°38)..... | 125 |
| (54) | Depuis l'église Saint Sylvain de Cromac (MH n°42) | 126 |
| (55) | Depuis le dolmen la Pierre à la Martre de Saint Plantaire (MH n°40) | 127 |
| (56) | Depuis la croix et pierre des morts de Sagnat et l'église Saint Pierre les Liens à Sagnat..... | 128 |
| (57) | Depuis l'église Saint Martial de Dunet (MH n°43) | 129 |
| (58) | Depuis l'entrée qui mène aux restes de l'abbaye de Loudieu à Luzeret (MH n°44) | 130 |
| (59) | Depuis un point haut en covisibilité avec la croix et pierre des morts de Sagnat (MH n°46) et avec l'église Saint Pierre des Liens de Sagnat (MH n°47)..... | 131 |
| (60) | Depuis l'église Saint Pierre de Gargillesse Dampierre (MH n°48)..... | 132 |
| (61) | Depuis l'ancienne commanderie de Malte de Luzeret (MH n°45)..... | 133 |
| (62) | Depuis l'église Saint Martin de Prissac à Prissac (MH n°49) | 134 |
| (63) | Depuis un point haut en covisibilité avec l'église Saint Martial à Dunet (MH n°43)..... | 135 |
| (64) | Depuis le parvis de l'église Saint Martial à Arnac la Poste (MH n°51) | 136 |
| (65) | Depuis un point haut en covisibilité avec l'église Saint Pierre de Gargillesse Dampierre (MH n°48)..... | 137 |
| (66) | Depuis le dolmen de l'Héritière à Arnac la Poste (MH n°53) | 138 |
| (67) | A Prissac, depuis le parvis de l'église Saint Martin (MH n°50)..... | 139 |
| (68) | Depuis la chrpalle de Vouhet à Dunet (MH n°52)..... | 140 |
| (69) | A La Souterraine depuis la lanterne des morts (MH n°55) | 141 |
| (70) | Depuis la tour et les vestiges Bridiers de La Souterraine | 142 |
| (71) | Depuis un point haut en covisibilité avec l'église Saint Martial d'Arnac la Poste..... | 143 |
| (72) | Depuis le site de la tour et vestiges de Bridiers à La Souterraine (MH n°56) | 144 |
| (73) | Depuis l'église Saint Martin d'Orsennes (MH n°54)..... | 145 |
| (74) | A Maihac sur Benaize depuis le dolmen dit La Pierre Levée au bois de Bouéry (MH n°58)..... | 146 |
| (75) | A La Souterraine depuis l'église Notre Dame La Souterraine (MH n°60) et à proximité de la Porte Saint Jean (MH n°61) | 147 |
| (76) | Depuis le portail de l'ancienne église de Dun le Palestel (MH n°59) | 148 |
| (77) | Depuis la porte Saint Jean de La Souterraine (MH n°61)..... | 149 |
| (78) | Depuis la porte du Puy Charraud à La Souterraine (MH n°62) | 150 |
| (79) | A Prissac depuis un point haut en covisibilité avec l'église Saint Martin (MH n°50) | 151 |
| (80) | Depuis le dolmen du Bois Plantaire à Orsennes (MH n°57)..... | 152 |
| (81) | Depuis le dolmen di la Pierre Euberte à Naillat (MH n°64)..... | 153 |
| (82) | A Arnac la Poste, depuis la Maison de Montmagnier (MH n°65) | 154 |
| (83) | Depuis un point haut en covisibilité avec la chapelle de Vouhet (MH n°52) | 155 |
| (84) | Depuis La Souterraine en covisibilité avec les monuments du centre ville que sont la porte du Puy Charraud (MH n°62), l'église Notre Dame (MH n°60) et le portail de l'ancienne église (MH n°61)..... | 156 |
| (85) | Depuis le château du Châtelier à Pommiers (MH n°63)..... | 157 |
| (86) | Depuis le chemin qui mène au dolmen dit de Chardy à Orsennes (MH n°68)..... | 158 |
| (87) | A Pommiers, depuis un point en covisibilité avec le château du Châtelier (MH n°63) | 159 |
| (88) | Depuyis l'église de la Conversion de Saint Paul à Villard (MH n°69) | 160 |
| (89) | Depuis un point haut en covisibilité avec l'église Saint Martin d'Orsennes (MH n°54)..... | 161 |



| | | |
|---|--|------------|
| (90) | Depuis le château du Courbat au Pechereau (MH n°67) | 162 |
| (91) | Depuis l'ancienne commanderie de Prissac (MH n°66) | 163 |
| (92) | Depuis le ménhir de la Gérafie à La Souterraine (MH n°73) | 164 |
| (93) | Depuis l'entrée du château de Breuil-Yvain à Orsennes (MH n°70) | 165 |
| (94) | Depuis l'entrée du château de la Garde Giron à Prissac (MH n°71) | 166 |
| (95) | Depuis l'église Saint Michel de Lourdoueix Saint Michel (MH n°72) | 167 |
| (96) | Depuis la maison à trois carres du Pechereau (MH n°75)..... | 168 |
| (97) | A Argenton sur Creuse, depuis la chapelle Saint Benoit (MH n°76) et à proximité de l'hôtel de Chevigny (MH n°77) et de la maison inscrite (MH n°78) | 169 |
| (98) | Depuis l'hôtel de Chevigny à Argenton sur Creuse (MH n°77) | 170 |
| (99) | Depuis la maison et sa porte inscrite à Argenton sur Creuse (MH n°78)..... | 171 |
| (100) | Depuis un point en covisibilité avec le château du Plaix Joliet (MH n°74) à Lourdoueix Saint Michel | 172 |
| (101) | Depuis le lycée Rollinat d'Argenton sur Creuse (MH n°79)..... | 173 |
| (102) | Depuis un point haut en covisibilité avec les monuments historiques de Argenton sur Creuse : MH n°76, MH n°77, MH n°78 et MH n°79 | 174 |
| 11.3.3. Visibilité depuis les sites inscrits et classés..... | | 177 |
| (103) | Depuis le site inscrit Rives du lac de Chambon à Cuzion, Eguzon-Chantôme, Saint Plantaire, et au sein du site emblématique de la Vallée de la Creuse et affluents | 179 |
| (104) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, en limite est | 180 |
| (105) | Depuis le site classé Gorges de la Creuse à Saint Plantaire et au sein du site emblématique de la Vallée de la Creuse et affluents | 181 |
| (106) | Depuis le site classé Gorges de la Creuse à Saint Plantaire et au sein du site emblématique de la Vallée de la Creuse et affluents | 182 |
| (107) | Depuis le site classé Gorges de la Creuse à Saint Plantaire et au sein du site emblématique de la Vallée de la Creuse et affluents | 183 |
| (108) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, en périphérie sud est | 184 |
| (109) | Depuis le site classé Gorges de la Creuse à Saint Plantaire et au sein du site emblématique de la Vallée de la Creuse et affluents | 185 |
| (110) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac en périphérie nord..... | 186 |
| (111) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, au niveau du hameau de Brosse | 187 |
| (112) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, en périphérie ouest | 188 |
| (113) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, en périphérie ouest, en périphérie..... | 189 |
| (114) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac en périphérie nord-ouest..... | 190 |
| (115) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, à l'ouest | 191 |
| (116) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, en périphérie sud-ouest..... | 192 |
| (117) | Depuis le site classé Butte, hameau, château de Brosse et leurs abords à Chaillac, en périphérie sud-ouest sur la route départementale D29a..... | 193 |
| (118) | Depuis le site les abords du site Le pré l'Abbé à Gargillesse Dampierre, sur la route principale RD40..... | 194 |
| (119) | Depuis le site classé des Gorges de la Creuse à Badecon le Pin et le site inscrit des Abords de la boucle du Pin à Badecon le Pin et Ceaulmont, sur la route principale RD40..... | 195 |
| (120) | Depuis le site classé des Gorges de la Creuse à Badecon le Pin et le site inscrit des Abords de la boucle du Pin à Badecon le Pin et du site inscrit des terrains inclus dans le site du Moulin Loup | 197 |
| (121) | Depuis le site de la Vallée des deux Creuses à Fresselines et au sein du site emblématique de la Vallée de la Creuse et affluents, depuis la route principale qui descend vers la vallée | 198 |
| 11.3.4. Visibilité depuis les éléments du patrimoine touristique | | 200 |
| (122) | Les abords du cimetière de Saint Benoit du Sault | 201 |
| (123) | Depuis le belvédère de l'office du tourisme de Saint Benoit du Sault..... | 202 |
| (124) | Depuis la terrasse du prieuré de Saint Benoit du Sault | 203 |
| (125) | Depuis le belvédère de Saint Benoit du Sault sur la RD1..... | 204 |
| (126) | Depuis la rue Davet à Saint Benoit du Sault..... | 205 |
| (127) | Dans le bourg de Saint Benoit du Sault depuis un point de vue dégagé | 206 |
| (128) | Depuis la rue Beauregard descendant vers la vallée du Portefeuille à Saint Benoit du Sault | 207 |
| (129) | Depuis l'arrivée par le sud de Saint Benoit du Sault | 208 |
| 11.3.5. Visibilité depuis les routes principales | | 209 |
| (130) | RD10A qui traverse le site et relie les deux routes départementales RD 920 et RD5 | 210 |
| (131) | Depuis le pont de la RD 920 qui traverse l'autoroute A20 | 213 |
| (132) | Depuis la RD5 en direction de l'ouest 1/2 | 214 |
| (133) | Depuis la RD5 en direction de l'ouest 2/2 | 215 |
| (134) | Depuis le croisement entre la RD5 et la RD10A en direction de l'ouest 1/2 | 216 |



| | | |
|---|--|------------|
| (135) | Depuis le croisement entre la RD5 et la RD10A en direction de l'ouest 2/2 | 217 |
| (136) | Depuis le croisement entre la RD5 et la RD5A en sortie de la Jarauderie 1/2 | 218 |
| (137) | Depuis le croisement entre la RD5 et la RD5A en sortie de la Jarauderie 2/2 | 219 |
| (138) | En sortie de la Jarauderie, sur la RD5A 1/2 | 220 |
| (139) | En sortie de la Jarauderie, sur la RD5A 2/2 | 221 |
| (140) | Au bord de l'autoroute A20 à Mouhet en direction du nord | 222 |
| (141) | Depuis le rond-point dit des cinq routes qui dessert les RD36, RD5 et l'entrée de l'autoroute A20 à Parnac | 223 |
| (142) | Depuis le pont sur l'autoroute A20, sur la RD36 à Parnac | 224 |
| (143) | A Mouhet depuis la RD920 qui longe l'autoroute A20 en allant vers le nord est | 225 |
| (144) | Sur la RD 36 en arrivant à Parnac par l'ouest | 226 |
| 11.3.6. Visibilité depuis les routes secondaires | | 227 |
| (145) | RD10A en sortie de l'Aumône à Mouhet 1/2 | 228 |
| (146) | RD10A en sortie de l'Aumône à Mouhet 2/2 | 229 |
| (147) | Entre l'Aumône et Clidier 1/2 | 230 |
| (148) | Entre l'Aumône et Clidier 2/2 | 231 |
| (149) | Entre la Belle Etoile et l'Aumône 1/2 | 232 |
| (150) | Entre la Belle Etoile et l'Aumône 2/2 | 233 |
| (151) | Sur la RD920 à l'approche de la Belle Etoile | 234 |
| (152) | Sur la RD15 entre le bourg de Azerables et Rhodes | 235 |
| 11.3.7. Visibilité depuis les bourgs | | 236 |
| (153) | Bourg de l'Aumône 1/2 | 238 |
| (154) | Bourg de l'Aumône 2/2 | 239 |
| (155) | Dans le bourg de Lignat à Azerables | 240 |
| (156) | Entrée de Mouhet par le sud est | 241 |
| (157) | Bourg de Mouhet | 242 |
| (158) | Arrivée dans le bourg de Mouhet par le sud-ouest | 243 |
| (159) | Entrée de Mouhet par le sud-ouest | 244 |
| (160) | Bourg de Parnac | 245 |
| (161) | Entrée de Parnac par l'ouest | 246 |
| 11.3.8. Visibilité depuis les riverains | | 247 |
| (162) | Clidier est 1/2 | 248 |
| (163) | Clidier est 2/2 | 249 |
| (164) | La Folie 1/2 | 250 |
| (165) | La Folie 2/2 | 251 |
| (166) | Clidier centre 1/2 | 252 |
| (167) | Clidier centre 2/2 | 253 |
| (168) | Clidier sud 1/2 | 254 |
| (169) | Clidier sud 2/2 | 255 |
| (170) | Clidier centre 1/2 | 256 |
| (171) | Clidier centre 2/2 | 257 |
| (172) | Moulin de l'Aumône nord –riverain 1 - 1/2 | 258 |
| (173) | Moulin de l'Aumône nord –riverain 1 - 2/2 | 259 |
| (174) | Moulin de l'Aumône nord –riverain 2 – 1/2 | 260 |
| (175) | Moulin de l'Aumône – riverain 2 – 2/2 | 261 |
| (176) | Moulin de l'Aumône nord – riverain 3 – 1/2 | 262 |
| (177) | Moulin de l'Aumône – riverain 3 – 2/2 | 263 |
| (178) | Moulin de l'Aumône sud 1/2 | 264 |
| (179) | Moulin de l'Aumône sud 2/2 | 265 |



| | | |
|-------|--|-----|
| (180) | Clidier sud | 266 |
| (181) | Moulin de l'Aumône centre 1/2..... | 268 |
| (182) | Moulin de l'Aumône centre 2/2..... | 269 |
| (183) | La Maison Seule | 270 |
| (184) | Clidier sud | 271 |
| (185) | Clidier nord | 272 |
| (186) | Jappeloup ouest 1/2 | 274 |
| (187) | Jappeloup ouest 2/2 | 275 |
| (188) | La Longinière..... | 276 |
| (189) | Jappeloup est 1/2..... | 278 |
| (190) | Jappeloup est 2/2..... | 279 |
| (191) | La Mulnière..... | 280 |
| (192) | L'Auberthe | 281 |
| (193) | Lignat sud..... | 282 |
| (194) | La Ronde | 283 |
| (195) | Sortie de Lagouttejean, entrée de la Jarauderie..... | 284 |
| (196) | Boisrémont..... | 285 |
| (197) | Entré est de Lagouttejean..... | 286 |
| (198) | Approche est de Lagouttejean..... | 287 |
| (199) | La Bussière | 288 |
| (200) | Entrée est de l'Auberthe..... | 289 |
| (201) | Beaumont | 290 |

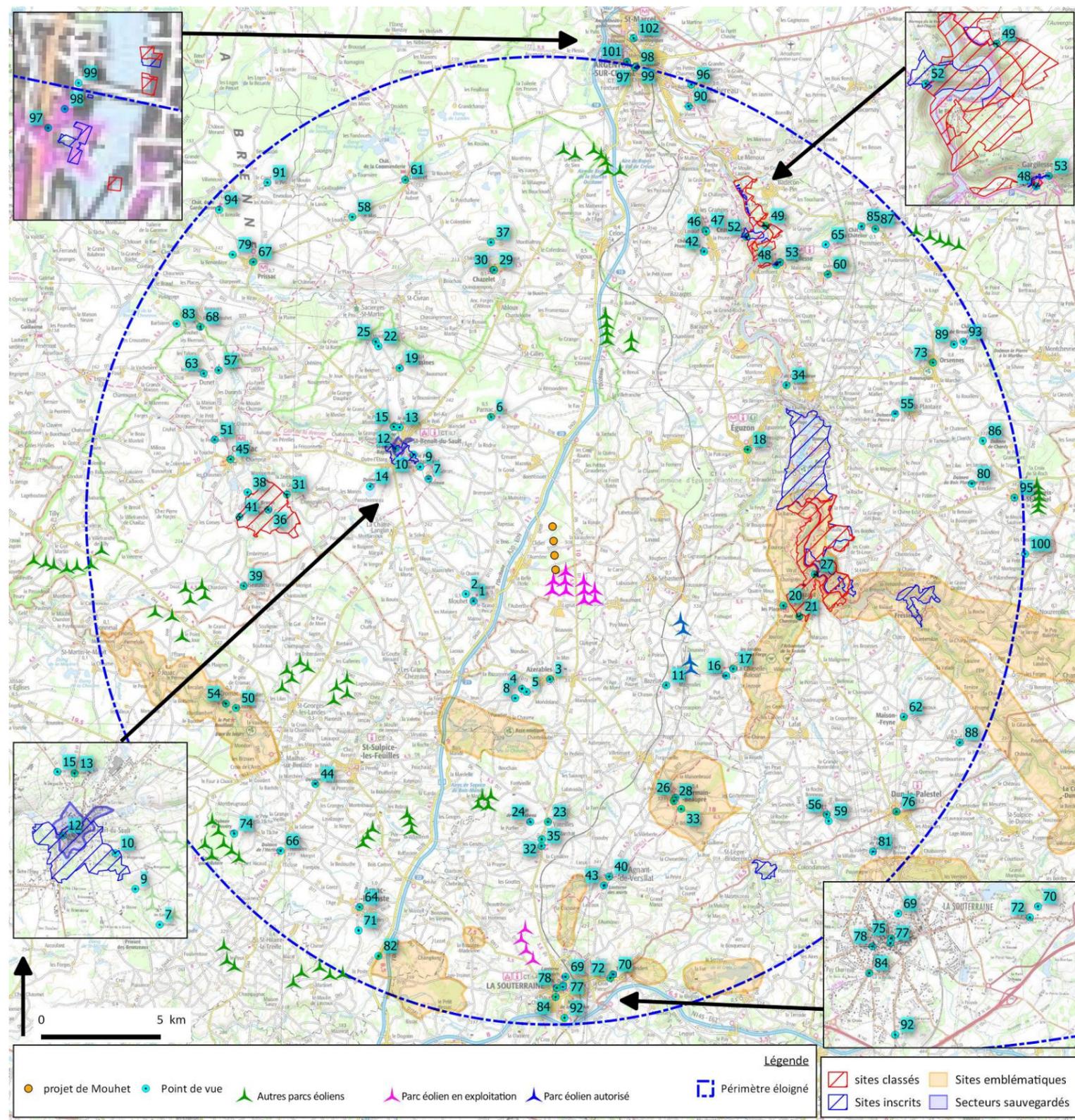
Tableau 1 : Liste de tous les points de vue réalisés



11.3.2. Visibilité et perception du projet éolien depuis le patrimoine bâti protégé

Les monuments historiques ont tous fait l'objet d'une analyse de terrain (vis-à-vis du relief de l'aire d'étude, de la fréquentation touristique, des ouvertures visuelles...) et photographique et/ou cartographique. **La totalité des monuments historiques (79) présents au sein du périmètre éloigné ont été étudiés et ont fait l'objet de photomontages.** La totalité de ces points de vue est localisée sur les cartes de ZVI fournies dans la partie 7 « cartes et plans » (format A0).

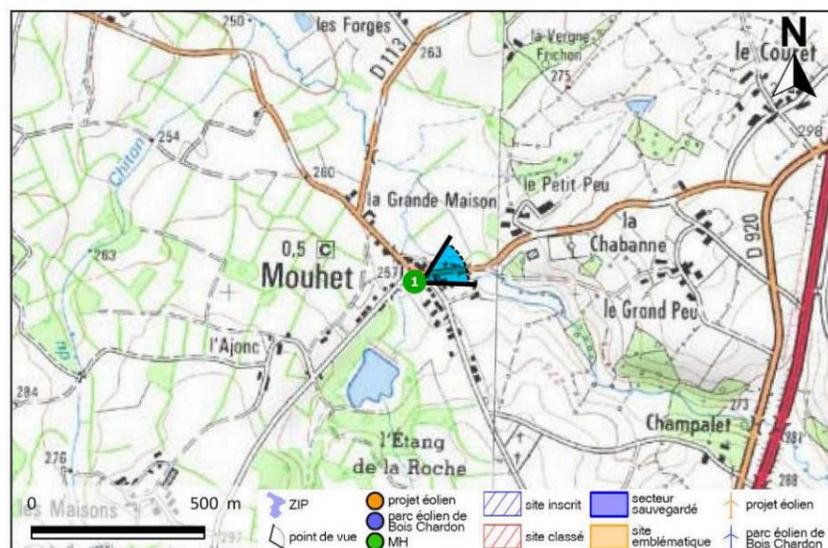
Les monuments historiques sont listés dans le tableur ci-contre et localisés sur la carte IGN de la page suivante. **Les points de vue relatifs au patrimoine bâti protégé sont indiqués en couleur bleue.**



Carte 1 : Monuments historiques, localisation des points de vue correspondant aux photomontages



(1) Depuis le parvis de l'église Saint Pierre de Mouhet – MH n°1



Angle du point de vue : 60° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 3700 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible

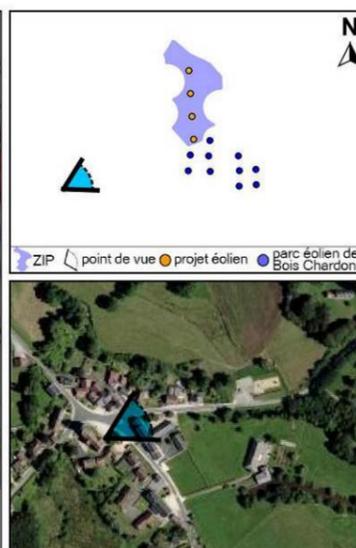


photo du monument



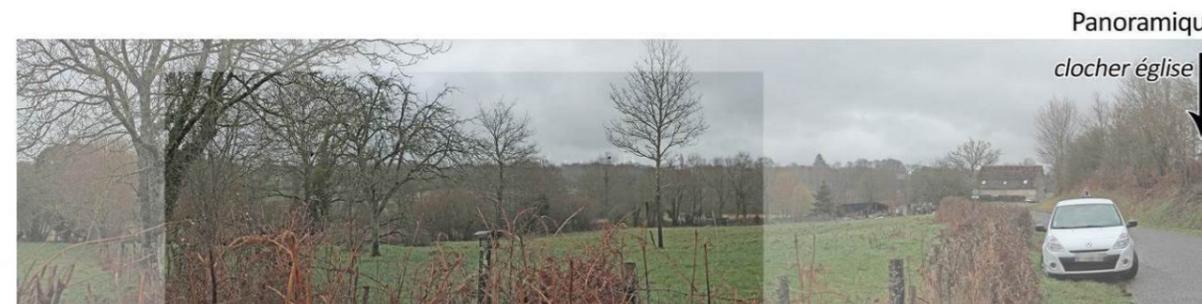
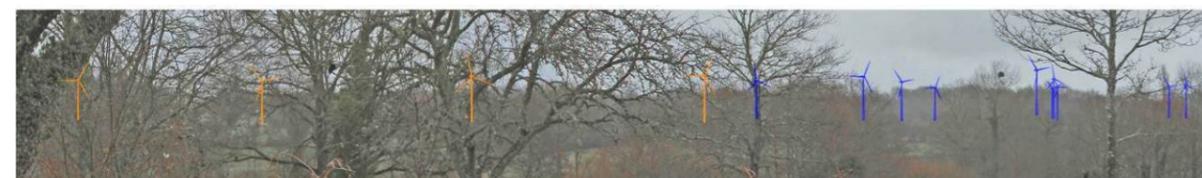
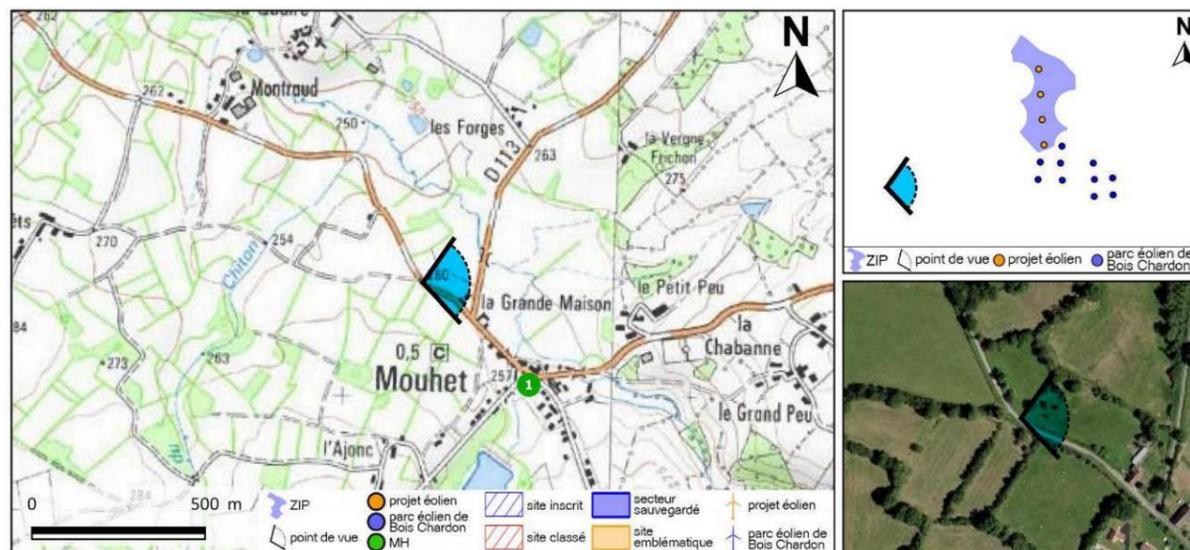
Vue équiangulaire



Les éoliennes sont forcées au premier plan pour faciliter leur localisation mais elles seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact sur ce monument historique est nul.



(2) Depuis la RD10a en covisibilité avec l'église Saint Pierre de Mouhet (MH n°1)



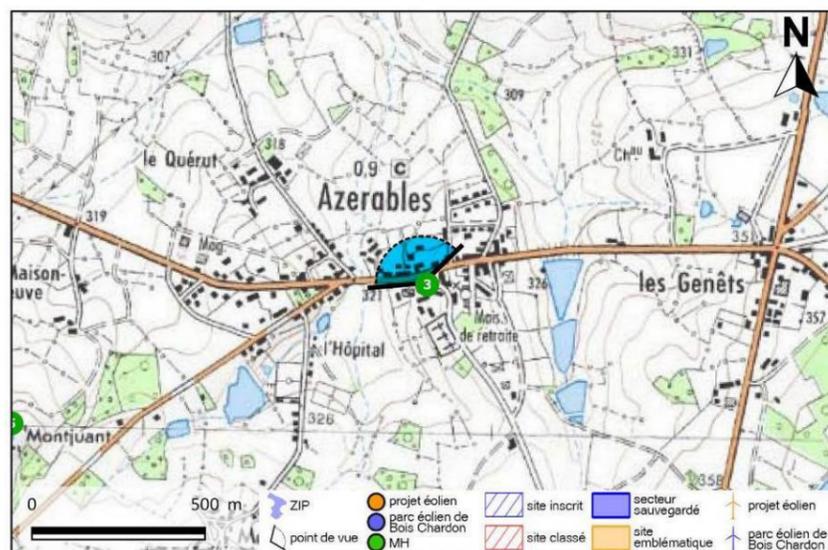
← Eolienne du projet masquée (Wind turbine of the project masked) ← Eolienne du projet visible (Wind turbine of the project visible)



Les éoliennes ne sont pas visibles derrière les masques végétaux dépourvus de feuillages. Elles ne sont pas visibles non plus dans l'axe de la vue vers le clocher de l'église. L'impact depuis ce point de vue est nul.



(3) Depuis le parvis de l'église Saint Georges d'Azerables (MH n°3)



Angle du point de vue : 141° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 4620 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible

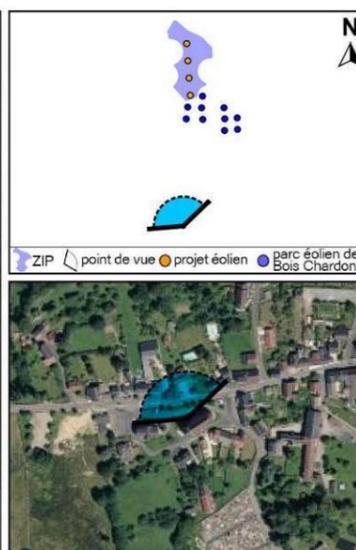


photo du monument



Panoramique



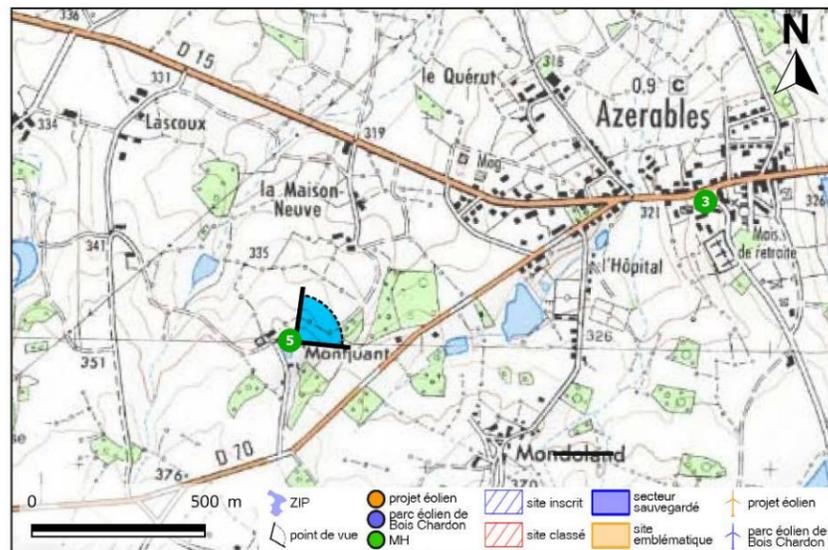
Vue équiangulaire



Les éoliennes sont forcées au premier plan pour faciliter leur localisation mais elles seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact sur ce monument historique est nul.



(4) Depuis la chapelle du château Monjouant (MH n°5) en covisibilité avec l'église Saint Georges d'Azerables (MH n°3)



Angle du point de vue : 88° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 5220 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible

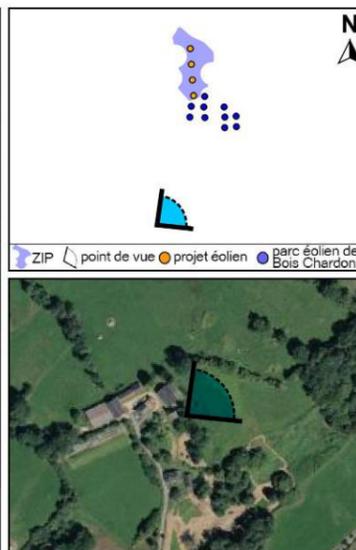


photo du monument

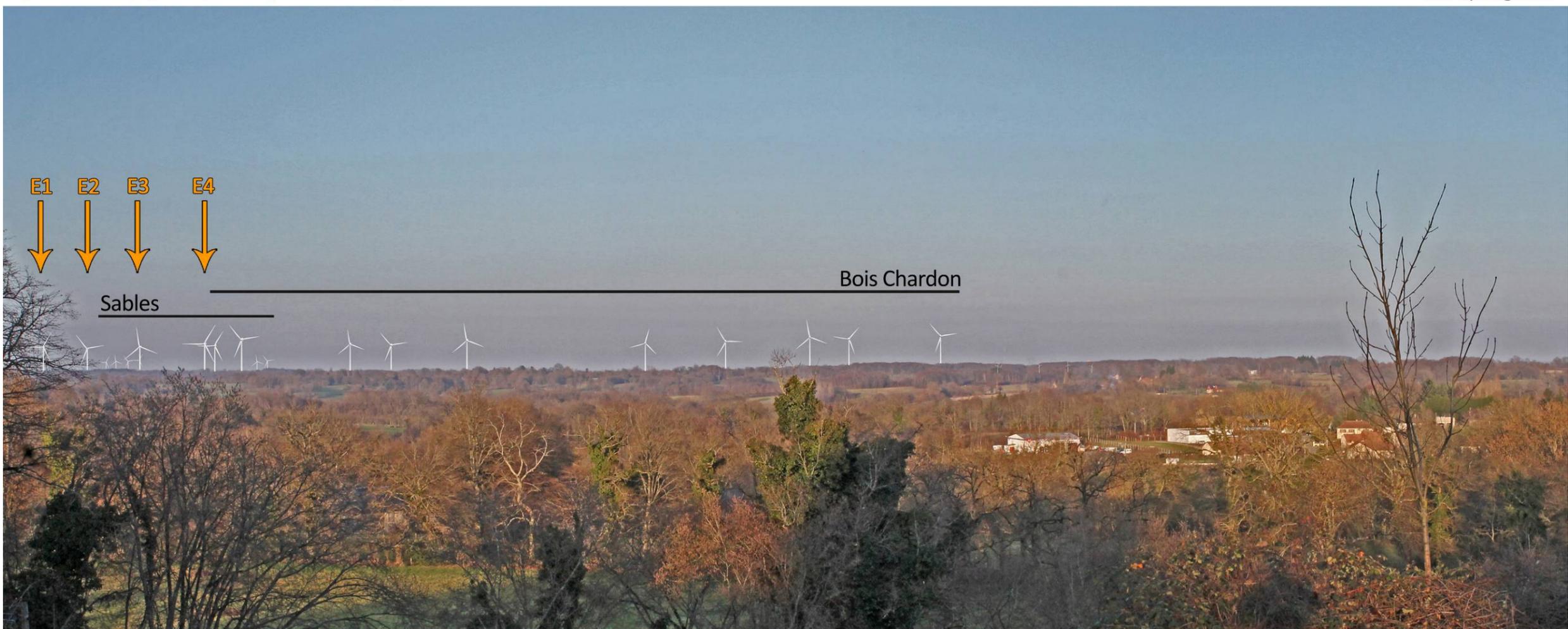


église Panoramique



St Sébastien/La chapelle Baloue

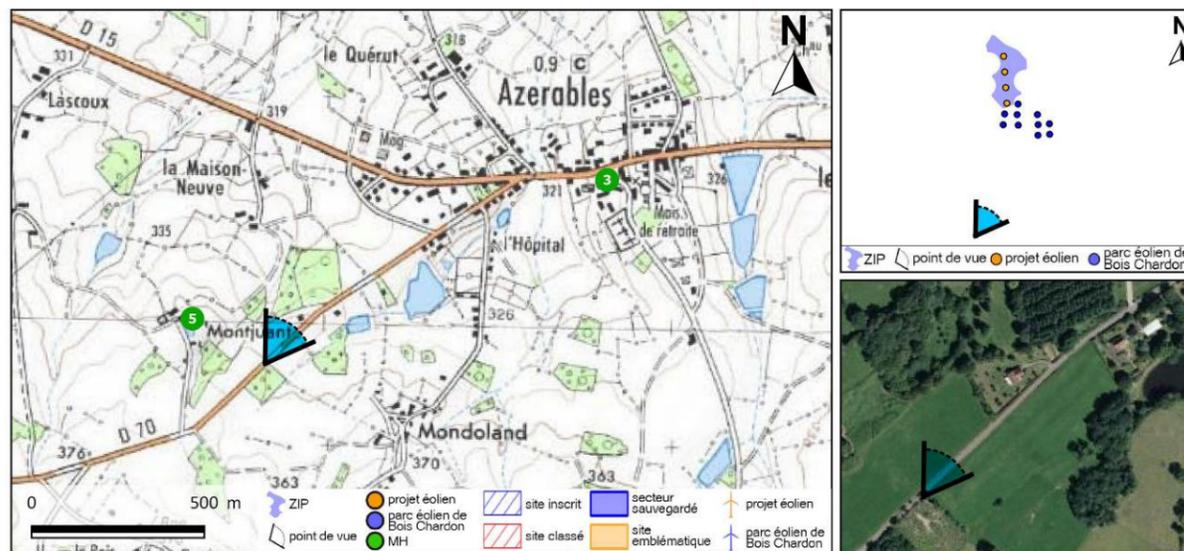
Vue équiangulaire



L'aire d'influence de la chapelle inscrite n'est pas altérée. Le projet se joint au parc éolien de Bois Chardon. Il occupe peu l'horizon, qui montre des espaces de respiration. L'impact du projet éolien de Mouhet est faible.

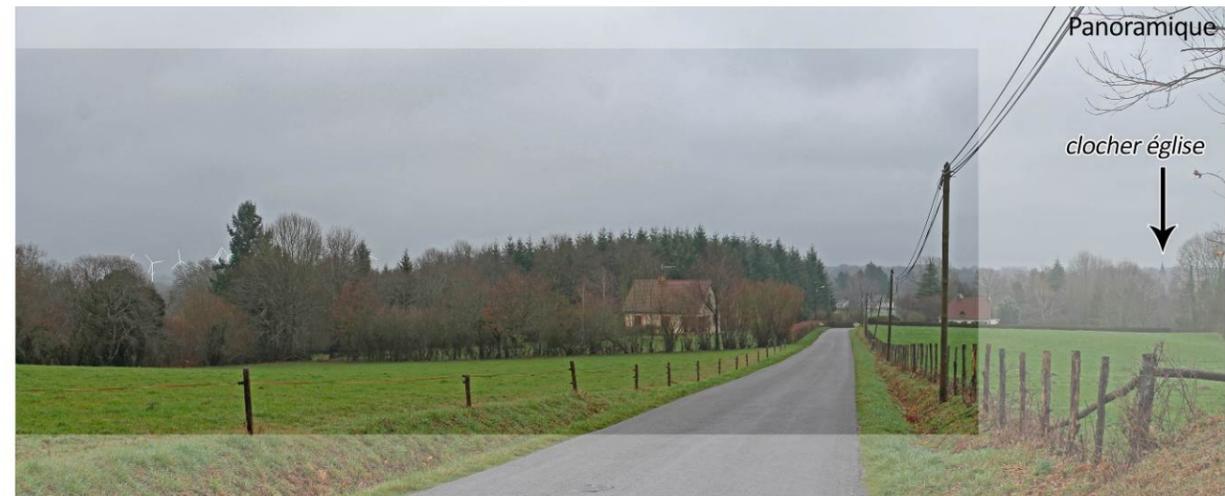


(5) Depuis la RD70 en covisibilité avec l'église Saint Georges d'Azerables (MH n°3) et en covisibilité avec l'accès principal au château Montjouan (MH n°5)



Angle du point de vue : 65° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 5295 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible



Le parc éolien de Mouhet apparaît en continuité du parc de Bois Chardon partiellement masqué par la végétation. Les éoliennes ne par leur présence ne génèrent pas d'effet d'écrasement ou de saturation dans le paysage et l'impact généré depuis les abords du château et sur le clocher de l'église est faible.



(6) Depuis l'arrière de l'église Saint Martin de Parnac (MH n°2)

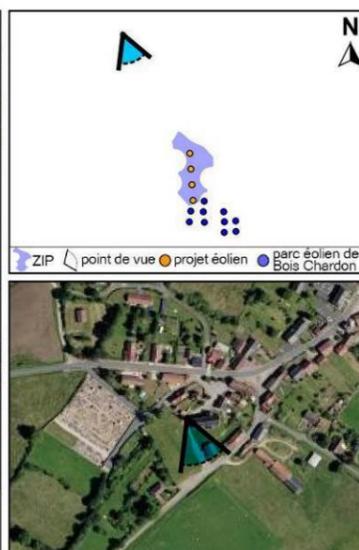
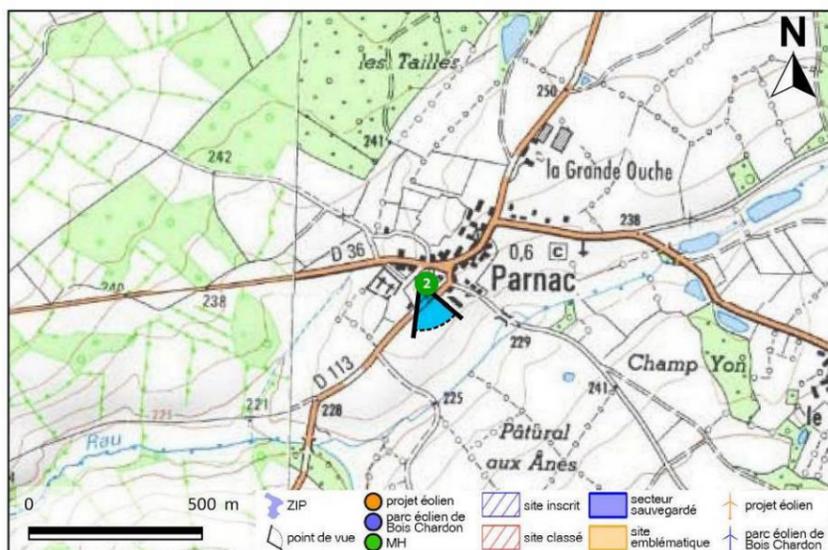
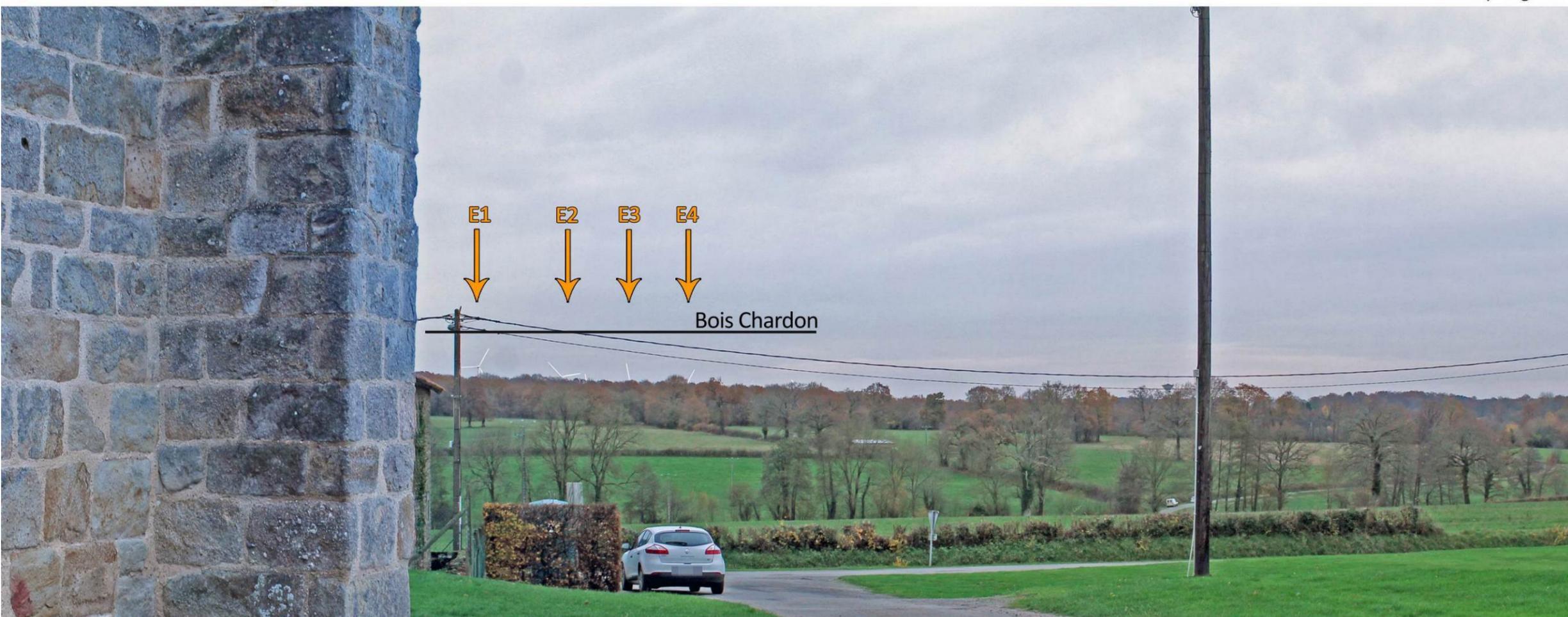


photo du monument



Angle du point de vue : 57° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 5300 m

← - - - Eolienne du projet masquée ← - - - Eolienne du projet visible

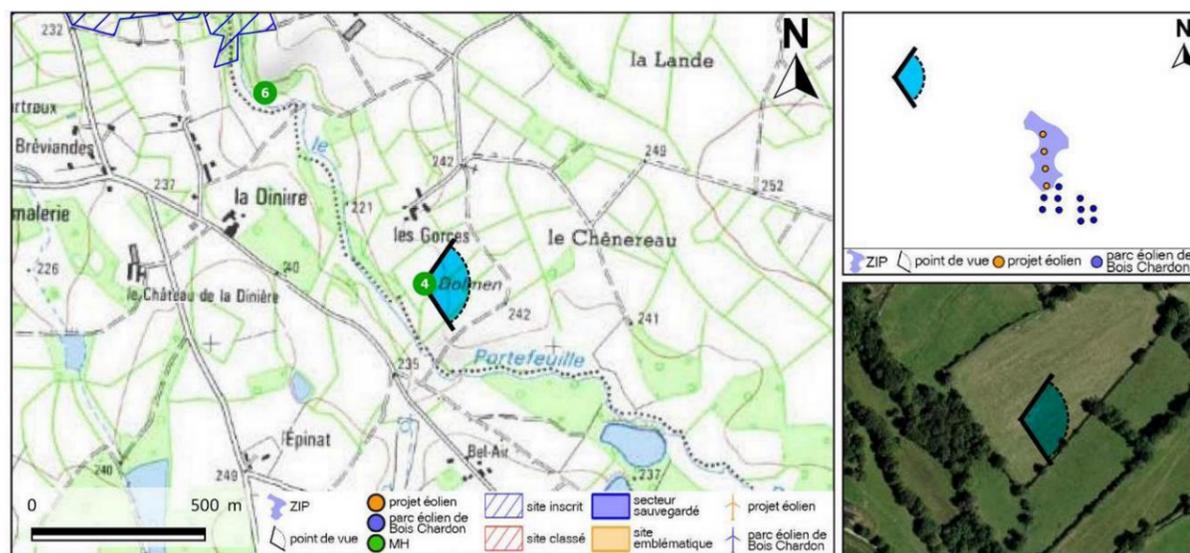


Vue équiangulaire

Les pales des éoliennes du parc de Mouhet apparaissent au-dessus de l'horizon boisé depuis l'arrière de l'église. Elles se confondent avec les pales en rotation des éoliennes du parc de Bois Chardon. Aucune vue sur les éoliennes n'est permise sur le parvis de l'église et depuis l'arrière de cette dernière l'impact des quatre éoliennes est faible.



(7) Depuis le Dolmen des Gorces ou de Montgarneau à Parnac (MH n°4)

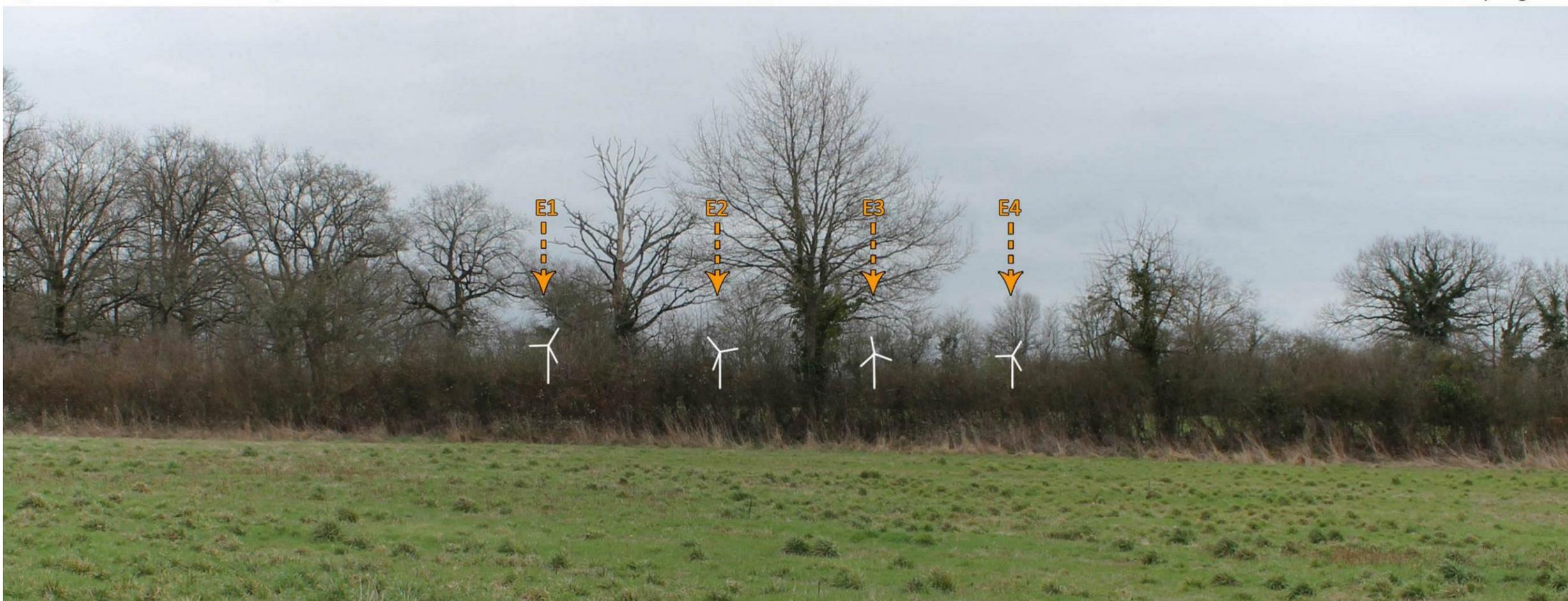


Angle du point de vue : 111° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 5595 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible



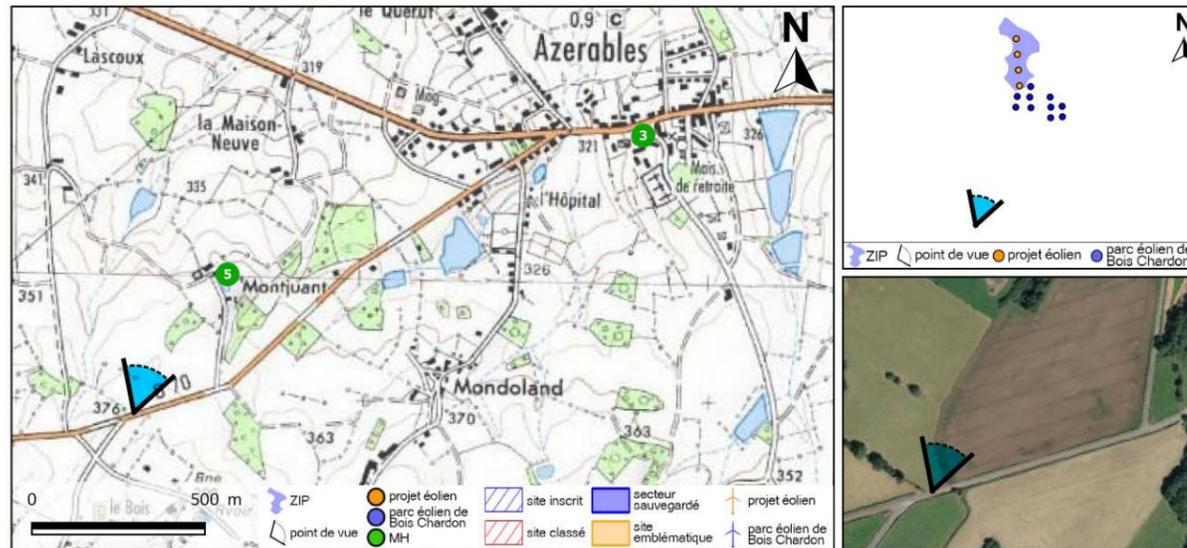
Vue équiangulaire



Les éoliennes sont forcées au premier plan pour faciliter leur localisation mais elles seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact est nul.

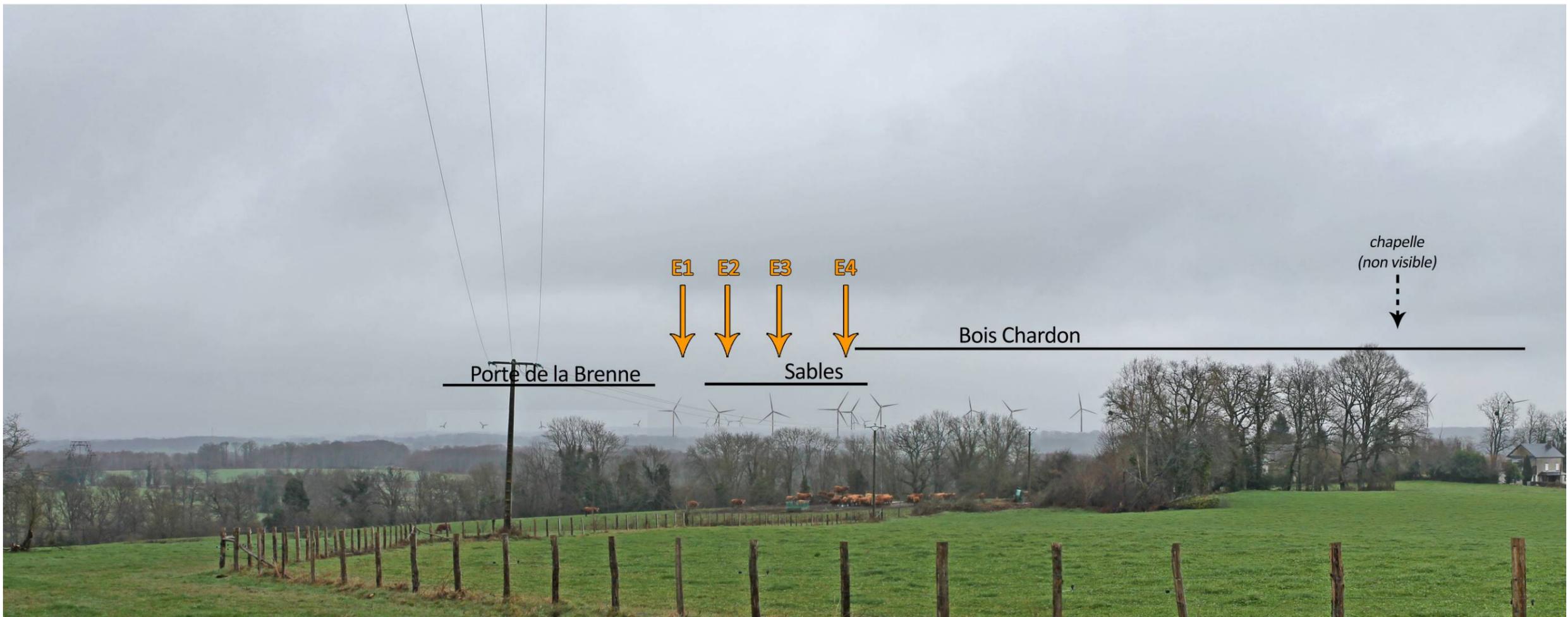


(8) Depuis la RD70 en covisibilité avec la chapelle du château Montjouan (MH n°5)



Angle du point de vue : 59° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 5680 m

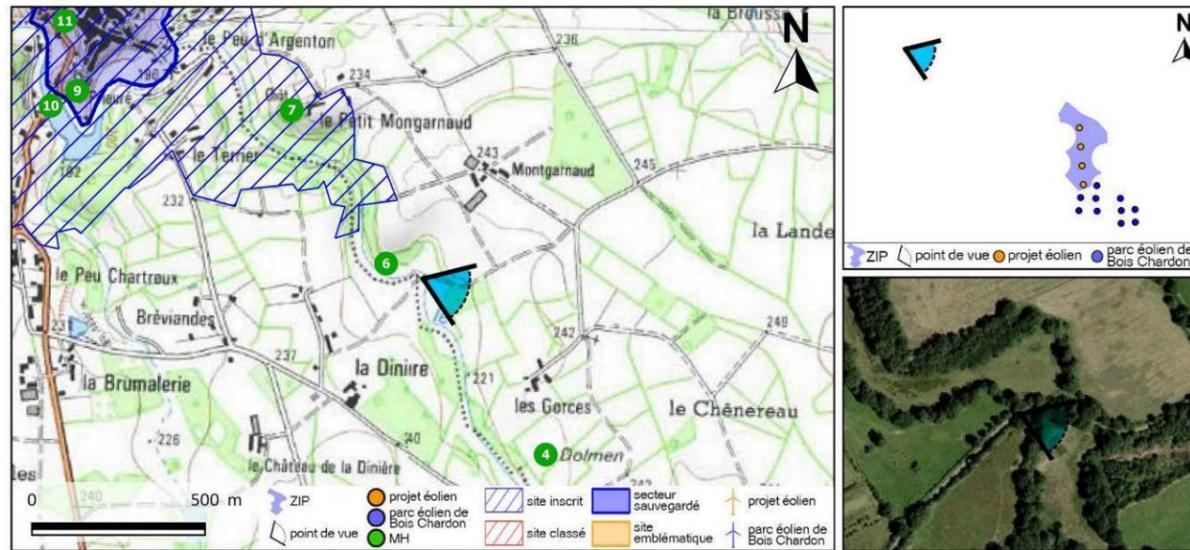
← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible



La covisibilité du parc éolien de Mouhet avec la chapelle n'est pas rendue possible par les divers masques végétaux, même à feuilles tombées. Si depuis ce point de vue, le parc est bien visible dans la continuité du parc de Bois Chardon, il n'y a cependant pas d'impact sur la chapelle du château.



(9) Depuis le dolmen de l'Aire aux Martres à Parnac (MH n°6)



Angle du point de vue : 70° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 6115 m

← - - - Eolienne du projet masquée ← - - - Eolienne du projet visible



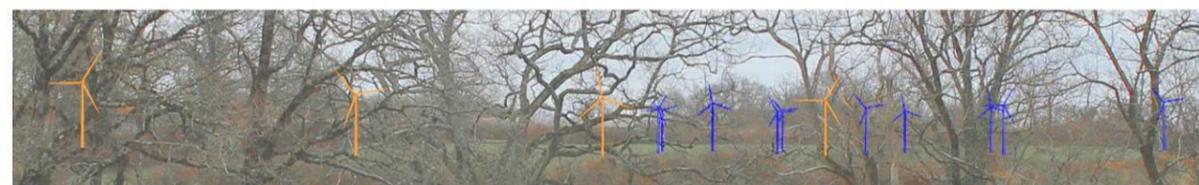
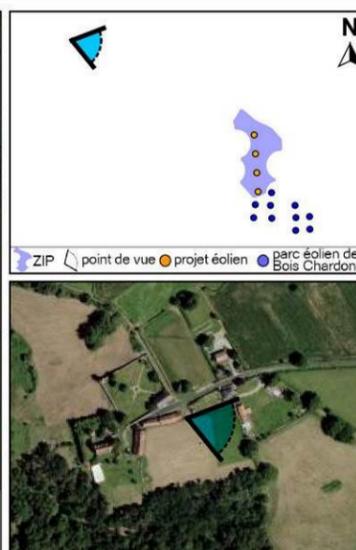
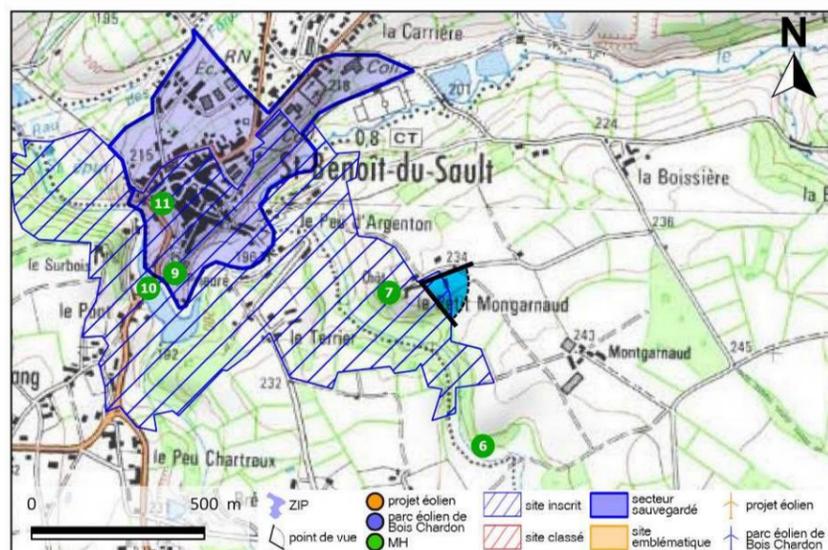
Vue équiangulaire



Les éoliennes sont forcées au premier plan pour faciliter leur localisation mais elles seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact est nul.



(10) Depuis le château de Montgarnaud à Parnac (MH n°7) et en limite du site inscrit du Vieux Village de Saint Benoit du Sault



Angle du point de vue : 72° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 6595 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible

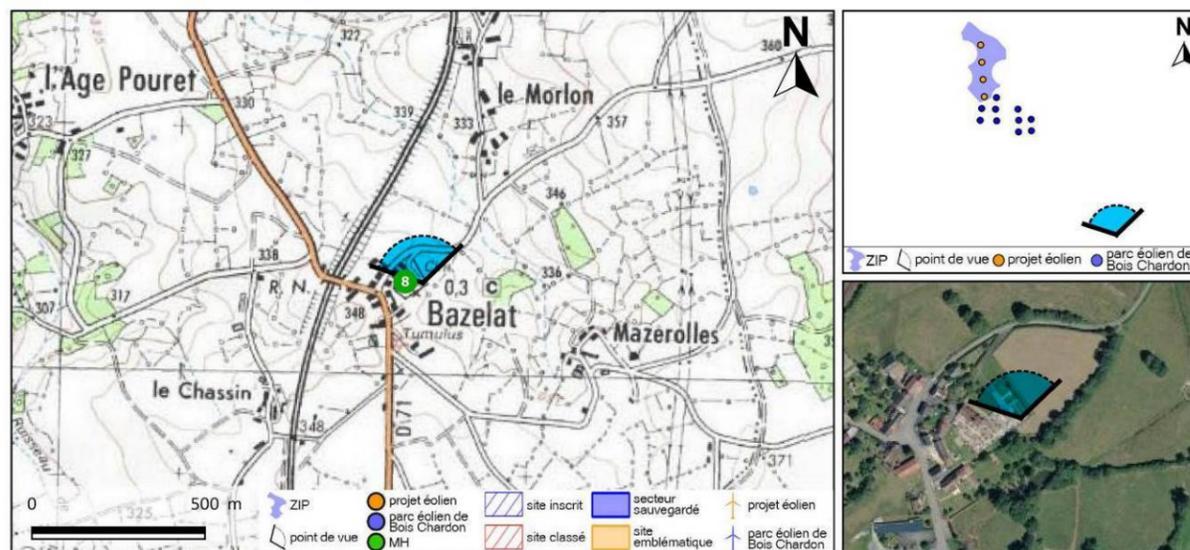
Vue équiangulaire



Les éoliennes sont forcées au premier plan pour faciliter leur localisation mais elles seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact est nul.



(11) Depuis l'arrière de l'église Saint Pierre et Saint Paul de Bazelat (MH n°8)



Angle du point de vue : 118° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 6740 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible



photo du monument

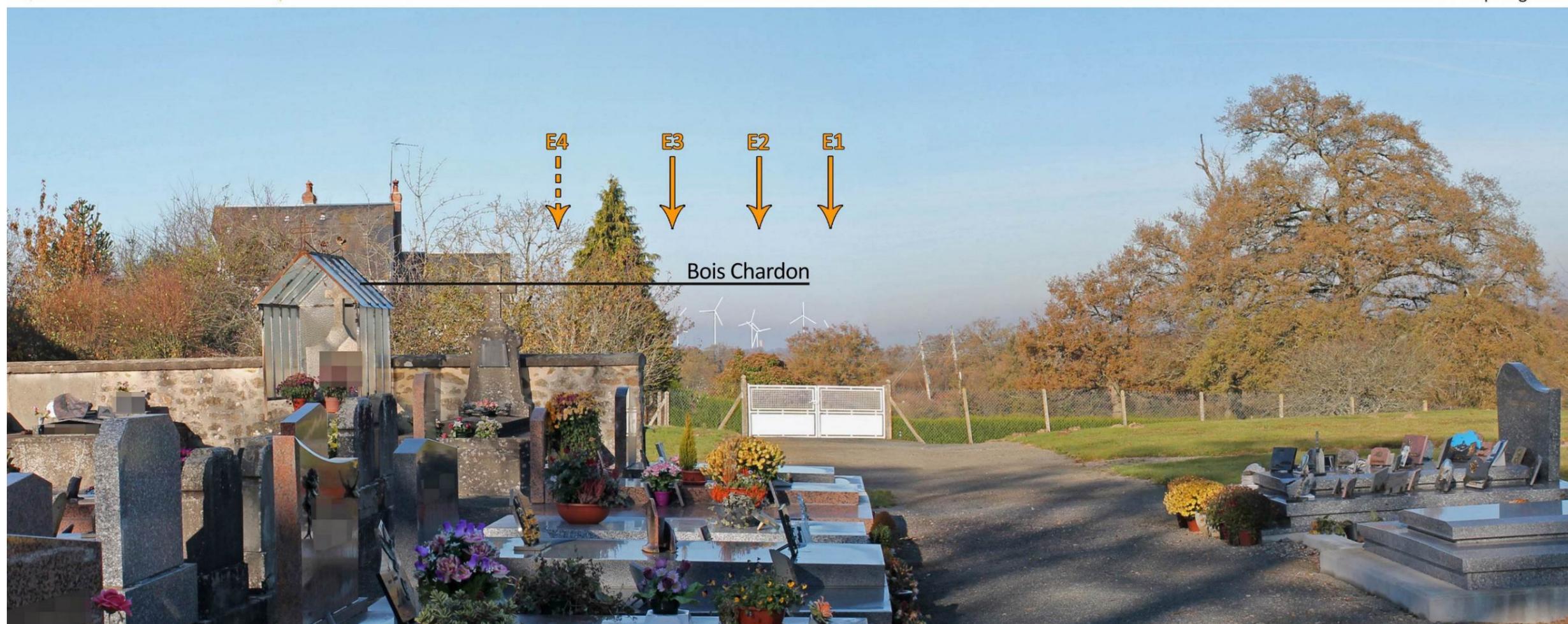


Panoramique



St Sébastien/La chapelle Baloue

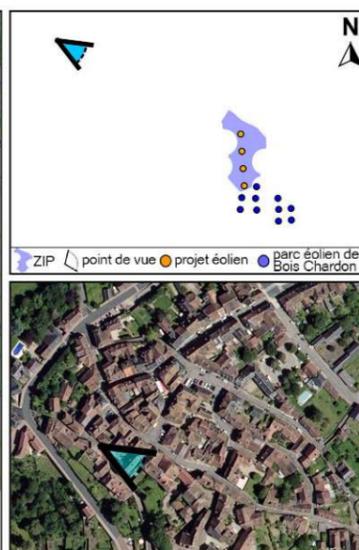
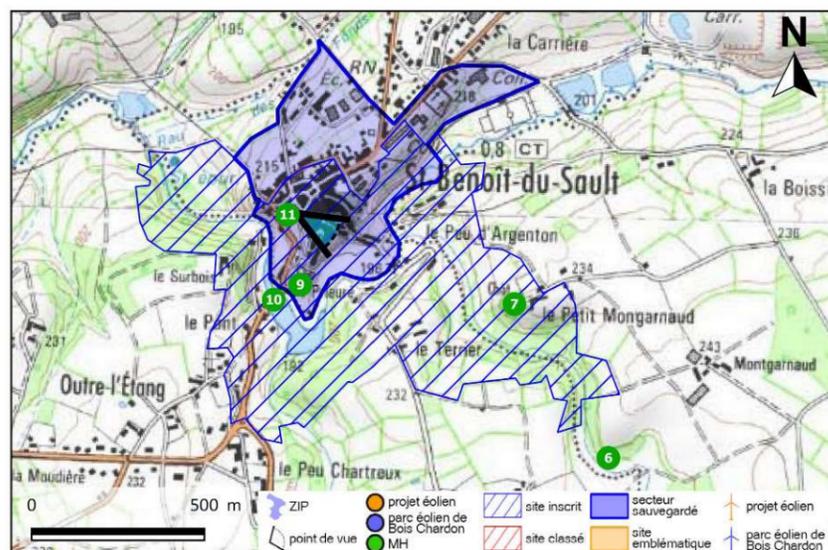
Vue équiangulaire



Depuis l'arrière de l'église, une vue sur le parc éolien de Mouhet est possible. Ce dernier se fond dans le même plan que le parc éolien de Bois Chardon et ne vient pas créer d'impact supplémentaire sur l'arrière de l'église dont le parvis n'est pas impacté. L'impact ici est faible.



(12) Depuis la maison Argentier à Saint benoit du Sault (MH n°11)



Angle du point de vue : 40° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 7375 m

← - - - Eolienne du projet masquée ← - - - Eolienne du projet visible

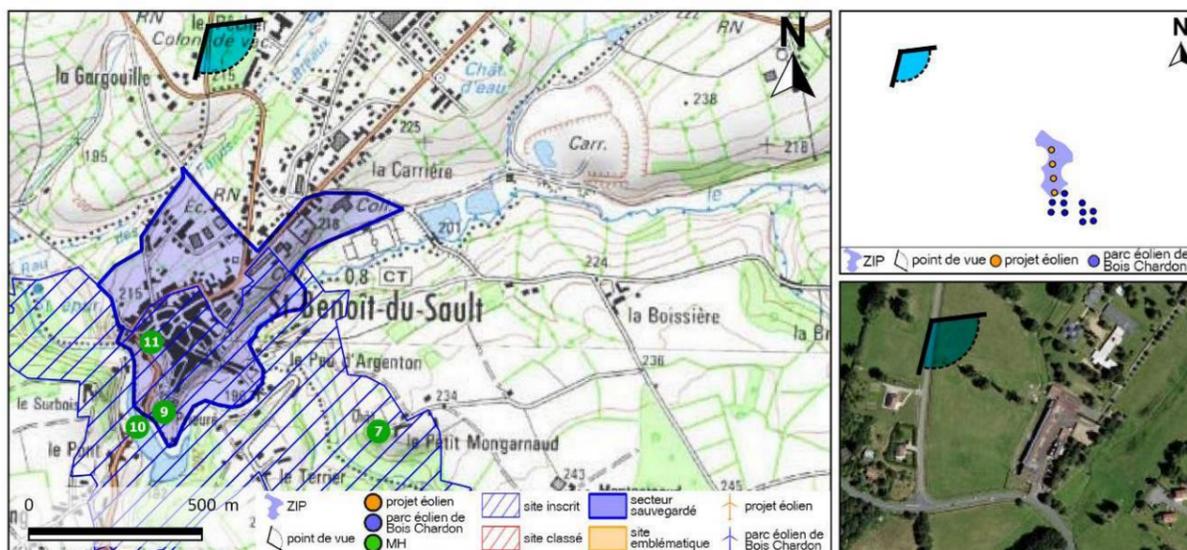
Vue équiangulaire



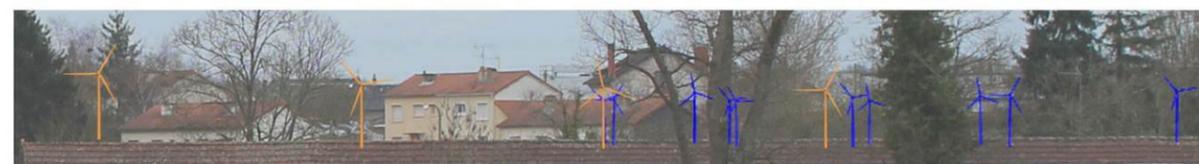
Les éoliennes sont forcées au premier plan pour faciliter leur localisation mais elles seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact est nul.



(13) Depuis un point haut en covisibilité avec les monuments historiques de Saint Benoit du Sault MH n°7, MH n°9, MH n°10 et MH n°11



Angle du point de vue : 111° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 7675 m

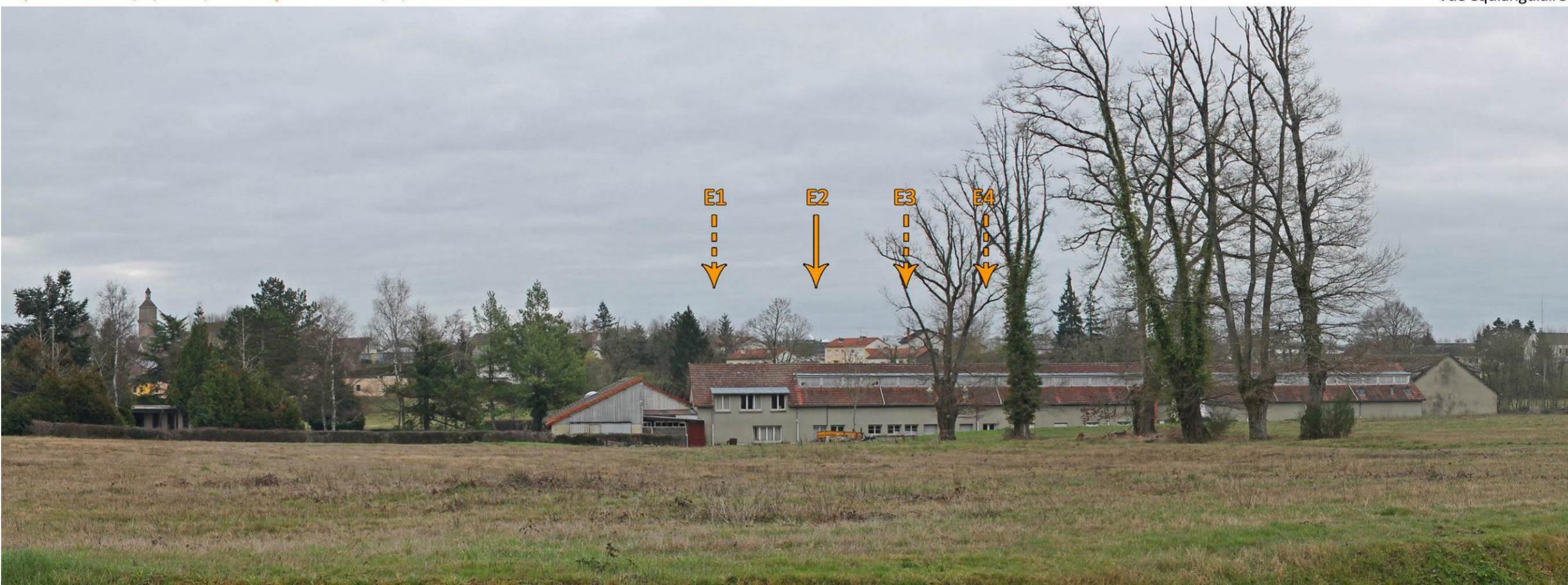


Panoramique



← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible

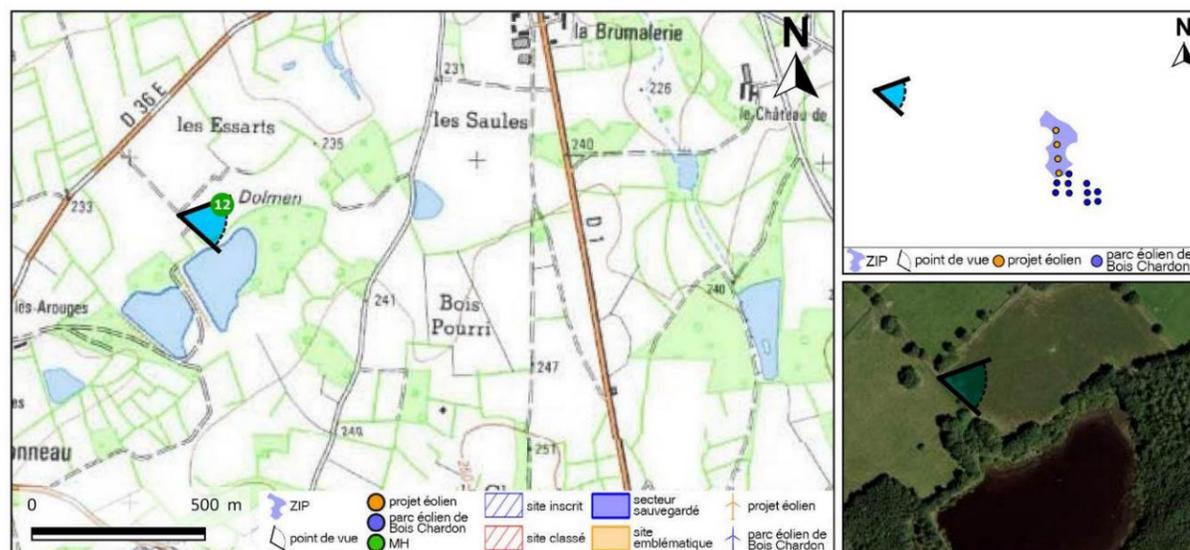
Vue équiangulaire



Depuis ce point de vue, aucune covisibilité avec les divers monuments de Saint Benoit du Sault n'est possible, ces derniers étant notamment masqués par le bâti qui les entoure. Les pales d'une éolienne peuvent être aperçues au-dessus des boisements mais ce phénomène ne crée ici aucun impact susceptible de modifier la perception des monuments historiques de Saint Benoit du Sault.



(14) Depuis le dolmen de la Passe Bonneau à La Châtre Langlin (MH n°12)



Angle du point de vue : 62° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 7870 m

↖ Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible



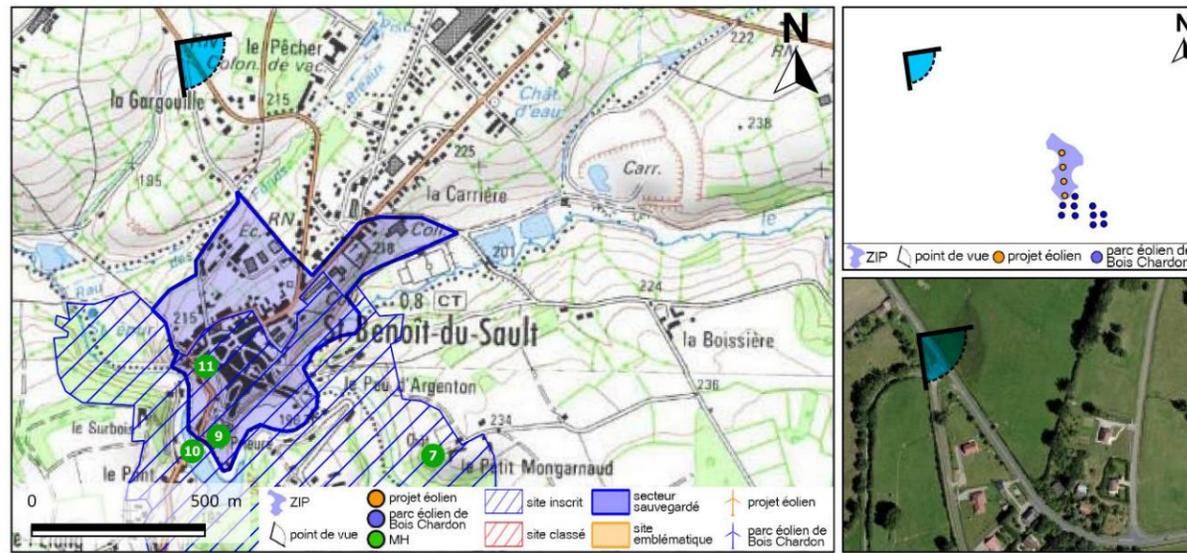
Vue équiangulaire



Les éoliennes sont forcées au premier plan pour faciliter leur localisation mais elles seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact est nul.



(15) Depuis un point haut à l'approche de Saint Benoit du Sault par nord et en covisibilité avec les monuments historiques de Saint Benoit du Sault



Angle du point de vue : 91° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 7895 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible



Panoramique



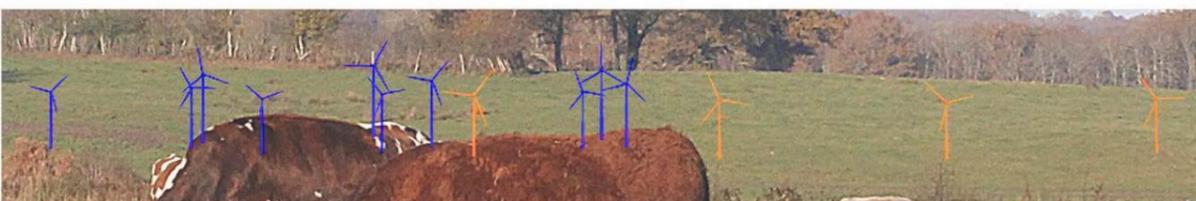
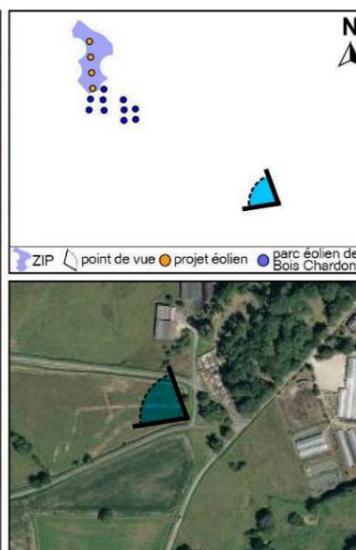
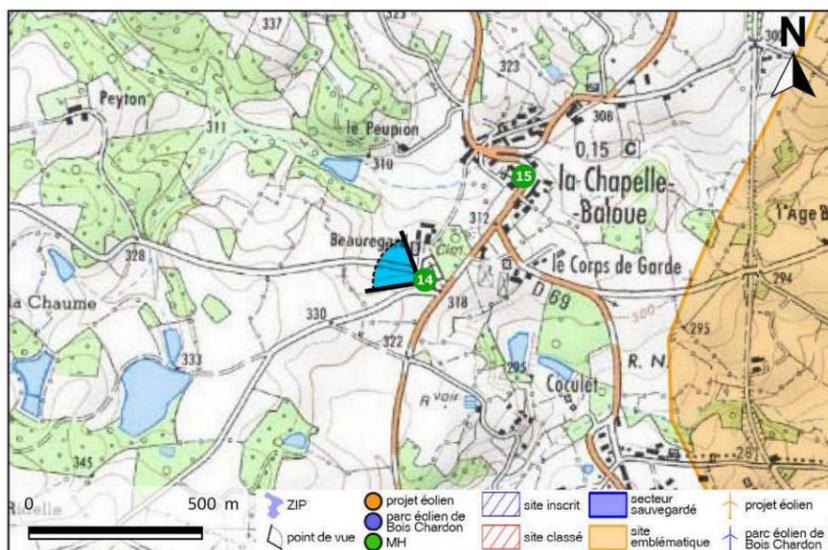
Vue équiangulaire



Les éoliennes sont masquées par les masques du paysage et le relief, et aucune covisibilité avec les monuments historiques de Saint Benoit du Sault n'est possible. L'impact est nul.



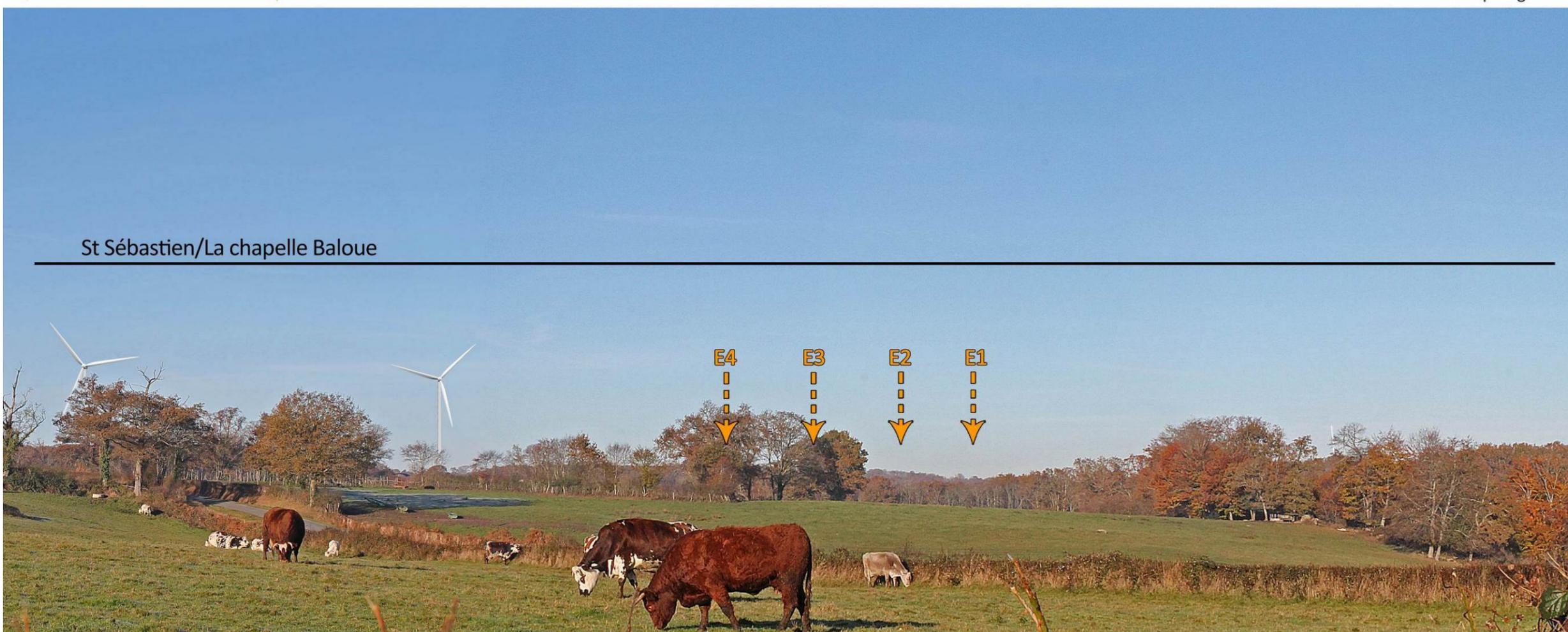
(16) Depuis la croix de chemin de La Chapelle-Baloue (MH n°14)



Angle du point de vue : 79° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 8460 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible

Vue équiangulaire



Les éoliennes seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact est nul.



(17) Depuis le parvis de l'église Notre Dame de Lorette à La Chapelle-Baloue (MH n°15)

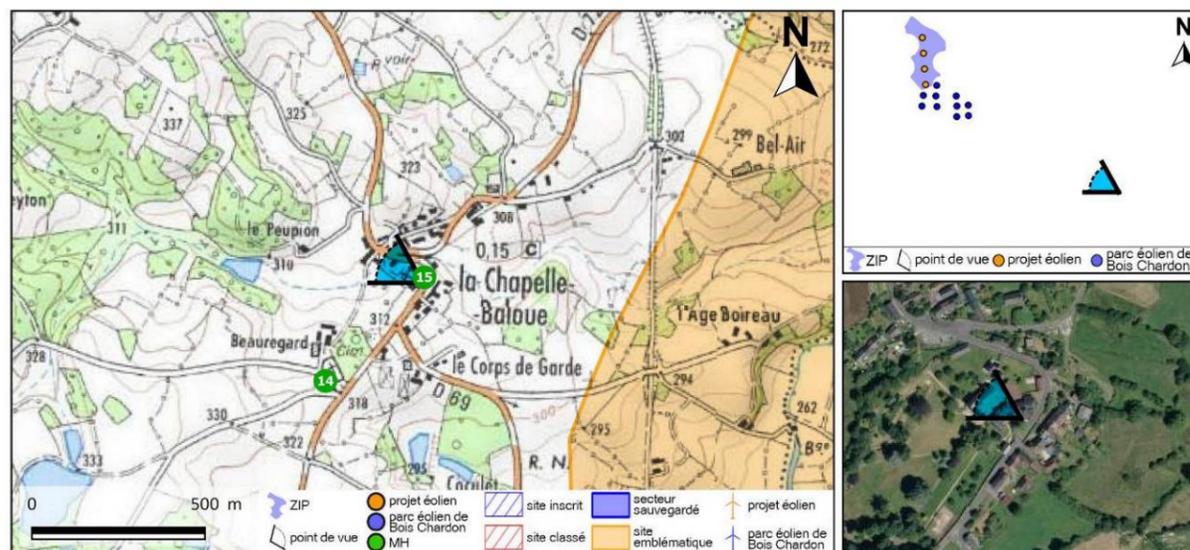


photo du monument



Angle du point de vue : 61° ■ Distance à l'éolienne la plus proche (E4) : 8560 m

← Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible



Les éoliennes sont forcées au premier plan pour faciliter leur localisation mais elles seront masquées par les éléments du paysage et ne seront pas visibles depuis ce point de vue. L'impact est nul.